LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 22 n°7 Edmonton, le vendredi 19 février 1988 20 pages 0,50

La fièvre olympique a enfin atteint la Capitale de l'Alberta mercredi dernier le 10 février, alors que la flamme olympique attirait des milliers de personnes sur son passage, malgré un froid sibérien. Une cérémonie spéciale a eu lieu devant le Palais législatif en présence du Premier ministre Don Getty des membres de son Cabinet et des deux autres partis de l'Opposition. L'émotion était à son comble lors de l'arrivée de la flamme sur les terrains de la législature et chacun manifestait son enthousiasme. *(Photo Pierre Brault)*

SOMMAIRE

• *Assemblée annuelle*



Adélard Poirier

«Nos bénévoles sont nos ressources les plus importantes!»

— Adélard Poirier

Page 3

• *Économie*

Usine de pâte à papier de 500 millions

Page 6

• *Agriculture*

1,1 milliard pour les agriculteurs

Page 10

• *L'Annuaire '88*

Nouvelle édition en préparation pour avril

Page 2

• *Projet de loi sur les langues officielles*

La FFHQ est consternée par la décision du gouvernement fédéral

OTTAWA - La Fédération des francophones hors Québec est consternée par la décision du gouvernement Mulroney de référer le projet de loi sur les langues officielles à un comité spécial du caucus.

«C'est une aberration totalement injustifiable qui démontre sans contredit le manque de leadership de ce gouvernement» a déclaré le président, M. Yvon Fontaine.

Cette démarche de référer un projet de loi au caucus est complètement inusitée et inhabituelle alors que le projet est débattu à la Chambre des communes, de souligner M. Fontaine. De plus, de poursuivre le président, aucun délai d'étude n'a été fixé et nous croyons que cette dernière pourrait traîner longtemps.

«Les raisons invoquées par la poignée de députés conservateurs qui s'opposent au projet de loi sont complètement farfelues. Le projet de loi a été déposé depuis plus de sept mois et ces individus ont eu amplement de temps pour obtenir des éclaircissements» de dire M. Fontaine.

En fait, ce que cherche à faire ce gouvernement, c'est de mettre le projet de loi sur les tablettes mais de façon non avouée.

L'argument de la Loi 101 au Québec pour justifier des amendements à la Loi sur les langues officielles est complètement faux et très mal venu.

«D'une part, la Loi 101 ne relève pas de la juridiction fédérale; d'autre part, le traitement qu'accorde le Québec à sa communauté anglophone est de beaucoup supérieur à celui accordé aux francophones de l'extérieur du Québec par les autres provinces et territoires. Au Québec, la communauté anglophone est dotée de tout un réseau d'institutions sociales, scolaires et combien d'autres. Les anglophones du Québec ont droit à des services de santé dans leur langue. On ne peut pas en dire autant des francophones de l'extérieur du Québec. Qu'est-ce que les autres provinces, comme l'Alberta et la Saskatchewan par exemple, ont fait depuis plus de 80 ans pour assurer la protection et la reconnaissance des droits de leurs minorités francophones? Voilà toute la question» de faire remarquer M. Fontaine.

Ce dernier estime que les membres du «Back Bench Committee» sont en train de déformer complètement la teneur du projet de loi et d'exploiter ce filon en créant une psychose nationale par une fausse alarme.

«Aujourd'hui, les Québécois et la majorité des Canadiens doivent être offusqués de voir le comportement de ce gouvernement et nous croyons qu'ils vont lui transmettre ce message. En fait, par son action, le gouvernement Mulroney perd beaucoup plus qu'il ne gagne» de poursuivre le président de la FFHQ.

«Nous savons que la grande majorité des Canadiens sont en faveur du projet de Loi sur les langues officielles et que ceux-ci représentent une vision du Canada tournée vers l'avenir et non pas vers le passé. Nous croyons que cette vision d'avenir triomphera» de conclure M. Fontaine.

• *L'Annuaire 88*

On prépare une nouvelle édition de l'Annuaire pour avril prochain

EDMONTON - «L'Annuaire des organismes et commerçants francophones de l'Alberta est tellement populaire et en demande, que nous offrirons, avec votre précieuse collaboration, l'édition 1988, en avril prochain».

Voilà l'introduction de la lettre que M. Pierre Brault, directeur du journal Le Franco et éditeur de l'Annuaire, faisait parvenir, il y a quelques jours, aux organismes et commerçants francophones de l'Alberta pour les inviter à participer activement au succès de ce gigantesque projet. Quelque 1 800 noms ont été inscrits dans le dernier annuaire édité en 1986 et cette année on veut briser la barrière des 2 000 noms.

Pour ce faire, M. Brault compte sur l'étroite collaboration des neuf régionales de l'A.C.F.A. provinciale et de ses agents communautaires, qui se chargent de recruter des personnes dans les différentes communautés pour vérifier les données et vendre de la publicité aux organismes, professionnels et commerçants intéressés. Il est à noter que pour inscrire son nom dans cet annuaire, il suffit pour l'organisme, le professionnel ou le commerçant de donner un service en français à sa clientèle et cette inscription est absolument gratuite. Il est évident que si ces personnes veulent augmenter leur visibilité et profiter de l'annuaire pour annoncer d'une façon plus commerciale leur commerce, service ou profession, ils peuvent acheter de la publicité à prix très raisonnable. À ce sujet M. Brault faisait remarquer: «Nous voulons que chaque commerçant ait l'occasion de se faire connaître en achetant de la publicité. C'est pour cela que nous avons une carte de tarifs dont les prix sont très abordables et rencontrent les budgets de tous et chacun.»

Quelques éléments nouveaux viennent ajouter de l'intérêt à ce projet. En effet, cette année la compagnie Pétro-Canada a accepté de participer financièrement à cet important projet communautaire, ce qui permettra à l'éditeur de présenter un produit de meilleure qualité non seulement dans son contenu mais aussi dans sa présentation graphique. Par cette implication Pétro-Canada veut se rapprocher de la francophonie albertaine et participer à sa vie communautaire.

De plus on y retrouvera outre la liste de noms, adresses et numéros de téléphones, une liste des services gouvernementaux fédéraux et provinciaux et autres services publics comme le téléphone, l'électricité, le gaz naturel, etc. «Nous aimerions que l'annuaire soit réellement un outil de référence répondant aux besoins non seulement des francophones de l'Alberta, mais aussi aux nouveaux arrivés qui ont besoin de connaître tous ces renseignements pour obtenir les services de base nécessaires à leur installation dans notre province.

La récolte des données et la vérification se feront durant tout le mois de février donnant amplement de temps pour minimiser les erreurs. Le tout devra être retourné au bureau du journal Le Franco pour le 4 mars prochain afin que l'équipe du journal puisse entreprendre la production de cet annuaire.

Selon M. Brault, l'annuaire devrait être en circulation en avril, au plus tard le 15. Ce dernier invite donc toute la population à collaborer afin de faire de cet annuaire un outil de référence dont toute la francophonie sera fière et dont l'utilité se fera sentir quotidiennement.



C'est le lundi 8 février que le Ministre d'Emploi et Immigration Canada et La Société Éducative du Projet conjoint de l'Alberta signaient le contrat d'une valeur de près de 500 000$ permettant la création d'une quinzaine d'emplois dans le domaine du développement communautaire pour dix associations franco-albertaines. M. Frank Saulnier (à gauche) a signé au nom du Ministre Benoît Bouchard tandis que M. André Boudreau (à droite) faisait de même pour les associations. *(Photo Pierre Brault)*

franco-capsules

Une collaboration spéciale de J.Louis Fontaine

Mai sera le mois de la "Scientifête 88"

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens organise en ce moment un colloque national sur les sciences appelé "Scientifête 88" et qui aura lieu à Ottawa les 12, 13 et 14 mai 1988 en présence de plusieurs personnalités de marque. Parmi ceux et celles qui ont confirmé leur présence à l'événement, mentionnons notamment: Claudette Mackay Lassonde, ingénieure nucléaire et première femme présidente de l'Association des ingénieurs professionnels de l'Ontario; J.-Laurent Thibault, président de l'Association des manufacturiers canadiens; Steve MacLean, astronaute canadien et Geraldine Kenney, professeure de physique et de chimie à l'Université de Toronto et présidente du Conseil des sciences du Canada.

Le réseau Minitel à l'assaut du Canada

Le réseau québécois du Minitel a débuté en janvier 1988. Lancé en France pour remplacer progressivement l'annuaire téléphonique, le Minitel y est présentement installé (3 400 000 appareils avec accroissement de 90 000 par mois) et permet l'accès à plus de 3 700 banques d'information. Importé au Québec par CETI (Centre d'excellence en télécommunications intégrées), il sera implanté d'abord dans les régions de Montréal, Québec et Hull. Le CETI prévoit investir 200 millions de dollars d'ici cinq ans en visant la création d'un réseau de 2,5 millions de Minitels à travers le Canada, dont 800 000 au Québec. (OCS-N).

La Caisse Pop de Welland a 40 ans

Dans le cadre des activités du 40e anniversaire d'existence de la Caisse populaire de Welland dans la Péninsule du Niagara en Ontario, Laurette Nadeau a été honorée pour souligner ses 25 années de service à la caisse. Un bouquet de 25 roses, deux coupes en argent et une semaine supplémentaire de vacances lui ont été offertes à cette occasion. D'autre part, la caisse sous la présidence de Florent Lalonde, avait préparé 59 certificats pour remettre à ses anciens administrateurs en guise de remerciement pour leur dévouement. Le directeur de la caisse est Victor Désormiers.

En Louisiane, on tourne "Le Grand Castor"

Louisiana Public Broadcasting et Kurtz Productions ont reçu une subvention du National Endowment for the Arts pour la production d'une dramatique intitulée "Le Grand Castor" (Great Beaver). Cette mini-série retracera l'exploitation du bassin du Missisipi et la fondation de la Nouvelle-Orléans par des colons québécois et français. L'équipe de production compte déjà Glen Pitre, le réalisateur de "Belizaire le Cajun", parmi ses membres ainsi que Newton Renfro, ancien journaliste au Times Picayune. Le tournage devait commencer au début de l'année 1988 et il y a bon espoir que la série soit diffusée par les télévisions françaises et canadiennes.

À la 3...

• *Assemblée annuelle*

«Nos bénévoles sont nos ressources les plus importantes!» — Adélard Poirier

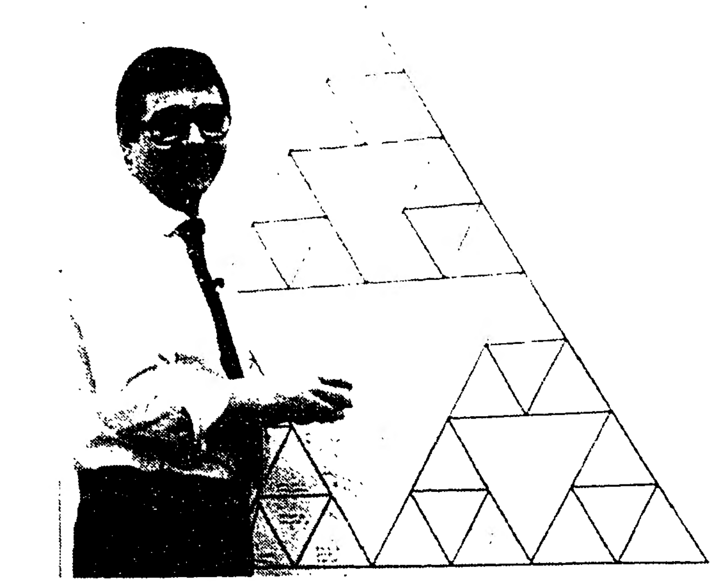
SYLVIE DASSYLVA

ST-PAUL - Voilà le thème principal de l'assemblée annuelle de l'A.C.F.A. régionale de St-Paul qui avait lieu au Centre Culturel, le samedi 23 janvier 1988. Si cette assemblée était le point culminant de la journée, ça ne l'a pas empêché de se faire précéder de quelques événements tout aussi importants pour l'avenir de la francophonie, et ensuite céder la place à une soirée dansante.

Ce sont les jeunes qui, dès le début de l'après-midi, ont ouvert le bal prenant la parole au nom de Francophonie Jeunesse de l'Alberta. Le principal but de cette intervention était de faire connaître les objectifs et les réalisations de leur association invitant les gens à ne pas hésiter à les contacter.

Monsieur Ronald Bisson, directeur général de la Fédération des Jeunes Canadiens Français a enchaîné avec un atelier ayant pour titre, «Les tendances sociales, changement social». À l'aide d'une pyramide des mieux nantis, M. Bisson s'est appliqué à expliquer le processus du changement social prenant soin de bien décortiquer chacune des phases et sous-phases.

Une discussion a suivi cette analyse et les participants de l'atelier, avec tout leur réalisme et leur optimisme ont bien été contraints d'admettre que des trois phases du processus (Phase I: Naissance et croissance, Phase II: Croissance et maturité et Phase III: Maturité et déclin) les Franco-Albertains de la région de St-Paul étaient encore dans la première. Tous étaient d'accord pour affirmer qu'il y avait eu beaucoup d'amélioration au niveau du réveil, de la conscientisation des francophones et de la création du mouvement social en ce sens qu'il y a de moins en moins de préjugés défavorables envers les francophones, beaucoup plus d'affirmation de soi, de publications, d'organisations représentatives (ex.: SPEF, A.C.F.A., Les Blés d'Or, Club des Acadiens, Francophonie Jeunesse, etc.) de sessions d'information et de formation, etc... Toutefois, la conclusion de ce débat est qu'il faut continuer à s'armer pour bâtir des activités afin de se renforcir et par le fait même, adhérer à la deuxième phase et pouvoir s'y attaquer énergiquement et fièrement.



M. Ronald Bisson, directeur général de la Fédération des Jeunes Canadiens-Français, avec tout le dynamisme qu'on lui connaît a montré le système de la pyramide aux participants à l'assemblée annuelle de l'A.C.F.A. régionale de St-Paul. *(Photo Claudette Julien)*

Ensuite, l'attention s'est tournée vers l'ouverture officielle de la boutique «Rendez-vous». Pour cette occasion, c'est le président de l'A.C.F.A., M. Adélard Poirier, qui a eu l'honneur de couper le ruban avant d'inviter les gens à explorer cette nouvelle boutique, qui en plus d'être le successeur de «Feu Le Carrefour», en est le prolongement et de surcroît, une amélioration.

Une jeune auteure de St-Paul, Mme Nicole Hébert était sur place et dédicaçait volontiers son livre, «Yoshiko enfant bonté», livre destiné aux jeunes enfants, dont l'histoire raconte les aventures d'une jeune japonaise après avoir reçu de sa grand-mère, un kimono porte-bonheur.

Après le banquet, l'assemblée annuelle s'est formellement tenue devant plus d'une centaine de ses membres. Dans son rapport, le président s'est inspiré d'une très belle pensée. «Nous nous instruisons avec le passé: nous grandissons en maturité en nous inspirant du futur; mais c'est en agissant dans le présent que nous construisons», pour définir les visions de l'A.C.F.A. régionale de St-Paul et pour dresser le bilan de la situation actuelle. C'est sur une note d'humour teintée d'optimisme qu'il a invité tous les membres à participer au délicieux menu francophone de leur programmation 1988. Soulignons que M. Poirier, après deux années de dévouement pour les intérêts des Franco-Albertains en tant que président de l'A.C.F.A. a remis sa démission sans pour autant, se désintéresser de la cause puisqu'il continuera à siéger sur l'exécutif.

Lors des élections M. Laval Pelchat a été élu nouveau président de l'A.C.F.A., Mme Hélène Chapdelaine (directrice) et M. Ernest Piquette (directeur). Ces trois personnes se joindront à Mme Simone Marshall (vice-présidente), Mme Germaine Champagne (secrétaire), M. Georges Leroux (trésorier), M. Rémi St-Arnault, et M. Jules VanBrabant (directeur) pour former l'exécutif de l'année 1988.

Enfin, parmi les invités d'honneur, soulignons la présence de Mme Fernande Bergeron de l'A.C.F.A. provinciale, ancienne agente de développement communautaire de l'A.C.F.A. régionale de St-Paul, M. Simon Dallaire représentant de la Loto-Franco et M. Deni Lorieau, représentant de Commissariat aux langues officielles. M. Lorieau a parlé de nombreux services offerts par le commissariat et a invité la population de St-Paul à les utiliser.

C'était donc une journée bien remplie pour les membres de l'A.C.F.A. régionale de St-Paul. Journée qui s'est avérée une très belle réussite.

• *Éducation*

«Quand aurons-nous des écoles françaises en Alberta?»

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Voilà bien la question que la plupart des francophones de l'Alberta se posent en ce moment et la Fédération des parents francophones de l'Alberta (F.P.F.A.) en a fait le thème de son colloque qu'elle tiendra les 4 et 5 mars prochains au Edmonton Inn à Edmonton.

Fondée il y a un an, la F.P.F.A. est née du désir des parents d'exprimer distinctement leur vue sur l'éducation française de leurs enfants. Cet organisme provincial regoupre des parents qui proviennent d'associations des quatre coins de la province. Présentement, sept regroupements de parents sont membres, et ce nombre devrait augmenter cette année.

Ce premier colloque provincial permettra aux participants de s'inscrire à deux des cinq ateliers mis à leur disposition. Madame Irène Chabot et M. Florent Bilodeau, respectivement présidente du Conseil d'administration et directeur du Collège Mathieu de Gravelbourg en Saskatchewan traiteront de «la vie dans une école secondaire francophone». Pour sa part M. Paul Dubé de Winnipeg a intitulé sa présentation «vivre un cas de cour» tandis que M. Michael E. Goldbloomde Alliance-Québec parlera de «la gestion scolaire des écoles de la minorité au Québec». Madame Maryse Jobin d'Edmonton parlera aux participants de «l'art de passer un message». Enfin, Madame Charlotte Waltky de Winnipeg tentera de démontrer que «le pré-scolaire premier jalon de l'éducation francophone».

Il va sans dire que les organisateurs attendent beaucoup de ce colloque et que pour en faire un succès ils n'ont rien ménagé pour s'assurer la présence de personnes-ressources expérimentées et très compétentes. On pourra aussi y entendre lors de l'ouverture du colloque le président du Conseil National des Parents Francophones M. Raymond Poirier. Lors du déjeuner du samedi matin le conférencier sera nul autre que M. Yvon Mahé, le directeur de la première école française en milieu rural de la province de Jean-Côté et M. Georges Arès, président de l'A.C.F.A. provinciale sera le conférencier lors du dîner-conférence. Enfin lors du banquet le samedi soir, le conférencier invité sera nul autre que le héro des francophones de l'Alberta à la Législature provinciale M. Léo Piquette, député NPD d'Athabasca - Lac La Biche.

Il ne fait aucun doute que cette brochette d'invités incitera une foule de personnes intéressées à l'éducation française en Alberta à se donner rendez-vous à Edmonton pour cette grande fin de semaine qui coïncidera aussi avec la Cabane à sucre, Rencontre Franco Jeunesse II et le Conseil général de l'A.C.F.A. provinciale.

C'est donc à dire que la francophonie albertaine sera en évidence lors de cette fin de semaine qui promet.

• *Avortement*

La C.E.C.C. réagit au jugement de la Cour suprême du Canada sur l'avortement

Le 28 janvier 1988, le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr James Hayes, a rendu publique la déclaration suivante à l'occasion du jugement de la Cour suprême du Canada sur l'avortement. Vous en trouverez ci-dessous le texte intégral.

***

«Le jugement de la Cour suprême du Canada invalidant la loi sur l'avortement interpelle de façon dramatique tous les membres de l'Église, laïques et pasteurs.

La nécessité d'engager une action politique responsable ne s'est jamais avérée aussi urgente. Car, la loi de Dieu condamnant l'avortement reste toujours aussi actuelle, même si la Cour suprême en a décidé autrement.

De ce fait, tous les membres du peuple de Dieu, électeurs comme législateurs, ont le devoir impérieux de travailler à une nouvelle législation qui assure la protection de la vie humaine dès sa conception.

Suite au jugement de la Cour suprême, les autorités législatives se doivent de corriger le plus tôt possible les failles juridiques qui permettent l'avortement sur demande. Il nous appartient donc tous de se mettre à l'oeuvre dès maintenant; l'avenir de la société humaine dépend de la célébrité et de la qualité de notre intervention dans ce domaine.

En participant à l'élaboration d'une nouvelle loi, tous les chrétiens et les chrétiennes doivent se convaincre qu'ils font oeuvre d'évangélisation de la culture contemporaine, entre autres en défendant les valeurs et les droits que Dieu a conférés à chaque vie humaine, et aussi en protégeant et en favorisant cette même vie humaine à toutes les étapes de sa croissance.

L'avortement aboutit à la destruction de la vie humaine. C'est

(suite à la page 18)

Editorial

Guy Lacombe

Tout le monde devrait être égal... en anglais!

Dans sa livraison du 1er février 1988, le magazine Alberta Report écrivait en grosses lettres sur sa page couverture - en français, bien sûr - : «Si vous ne pouvez lire ceci, vous ne pouvez pas travailler pour le gouvernement fédéral».

Ce procédé à lui seul, en plus d'être évidemment erroné, et de nature à semer la panique chez les anglophones et à donner une idée fausse de l'orientation du projet de Loi C-72 sur lequel le Parlement sera appelé à voter prochainement. Si quelqu'un cherchait un moyen de diviser inutilement la population et d'irriter un groupe de citoyens contre un autre, il ne pourrait guère trouver mieux que ce procédé de bas étage du Alberta Report.

Depuis que la Loi sur les Langues Officielles a été adoptée en 1969, il n'y a eu à peu près aucun changement dans les institutions fédérales en Alberta, et voici que parce que le Parlement se prépare enfin à donner un peu plus de mordant à cette Loi, il se trouve des anglophones qui crient au scandale et même, tenez-vous bien, à la discrimination!

On cite à profusion de «brillantes lumières» de la catégorie de Keith Alexander, ancien député de la Législature albertaine, selon qui le nouveau projet de loi ne viserait qu'à satisfaire «un petit groupe de fanatiques francophones»!

Ce qu'on craint, voyez-vous c'est «l'inégalité»! Et il y a cette citation «suave» de Dennis Heeny du Manitoba qui dit, lui, «qu'aucun groupe ne devrait avoir plus d'avantages qu'un autre; tout le monde devrait être égal». Tout l'article sous-entend que la meilleure façon de parvenir à cette inégalité rêvée serait que tous les Canadiens deviennent unilingues anglais! Là on l'aurait l'affaire!

Pendant ce temps, des dizaines de milliers d'enfants apprennent la deuxième langue officielle du Canada et préparent un Canada de demain qui sera davantage fidèle à ses origines et à son histoire, et qui fera preuve d'une plus grande ouverture d'esprit. Il est regrettable de voir qu'il y a encore tout un groupe d'arriérés dont le livre de chevet semble être le triste «Rapport Durham», et qu'ils donnent l'impression qu'ils s'abaisseraient eux-mêmes s'ils essayaient d'apprendre une autre langue.

En lisant l'article du Alberta Report, nous n'avons pu nous empêcher de penser à l'épisode suivant du livre d'Hélène Brodeur, «Les routes incertaines». On est en 1940, au début de la deuxième guerre mondiale. Rose-Délima, qui vient de se trouver un emploi au ministère des Transports et Communications à Ottawa, se fait tout à coup accoster par son patron, M. Baines. Ce dernier lui dit: «On m'a averti, et j'ai pu le constater tout à l'heure, que vous parlez français à la secrétaire de M. Lophed. Furieuse, Rose-Délima n'en croit pas ses oreilles. Elle finit par lui lancer: «Vous m'obligez moi, une Canadienne française, à parler anglais à une compatriote au cours d'une conversation privée?» M. Baines reprend: «Je veux simplement vous rappeler qu'il est interdit de parler français dans les bureaux du gouvernement fédéral. C'est tout».

Voilà l'égalité! Un retour cinquante ans en arrière! Et c'est à cela qu'en fin de compte nous convient l'Alberta Report et les quelques tristes députés conservateurs albertains que le Premier ministre Mulroney a été obligé de museler pour ne pas avoir trop honte!

Une belle histoire à suivre.

Lettres ouvertes

Pavillon canadien-français au Festival du Patrimoine

Le Franco
Lettre Ouverte
Edmonton, Alberta

Chers amis,

À son assemblée annuelle tenue le 31 janvier dernier, les membres de l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton ont discuté longuement de la participation (ou non participation) des canadiens-français au Festival du Patrimoine. Cet événement culturel qui se déroule au parc Hawrelak au début d'août de chaque année semble être une occasion idéale pour les francophones d'exposer notre culture aux quelques 400,000 visiteurs.

Le président actuel du Festival, monsieur Deni Lorieau tente de rendre bilingue cette activité d'importance culturelle et touristique. Depuis dix ans, le pavillon canadien-français est la seule présence francophone sur le site. L'A.C.F.A. régionale d'Edmonton a vaillamment assuré l'organisation du pavillon avec l'aide de quelques bénévoles. Cette année, les bénévoles se font rares et les employés de l'A.C.F.A. ont bien d'autres dossiers à s'occuper.

Afin d'assurer la présence d'un pavillon canadien-français au Festival du Patrimoine en '88 et pour les années à venir, il fut décidé à l'assemblée annuelle d'inviter des représentants de tous les organismes francophones de la ville d'Edmonton et tous les individus intéressés, à se réunir dans le but de former un comité permanent indépendant chargé de la planification et du fonctionnement du-dit pavillon.

L'organisation du pavillon est la responsabilité de tous les canadiens-français, non pas la responsabilité exclusive des membres de l'A.C.F.A..

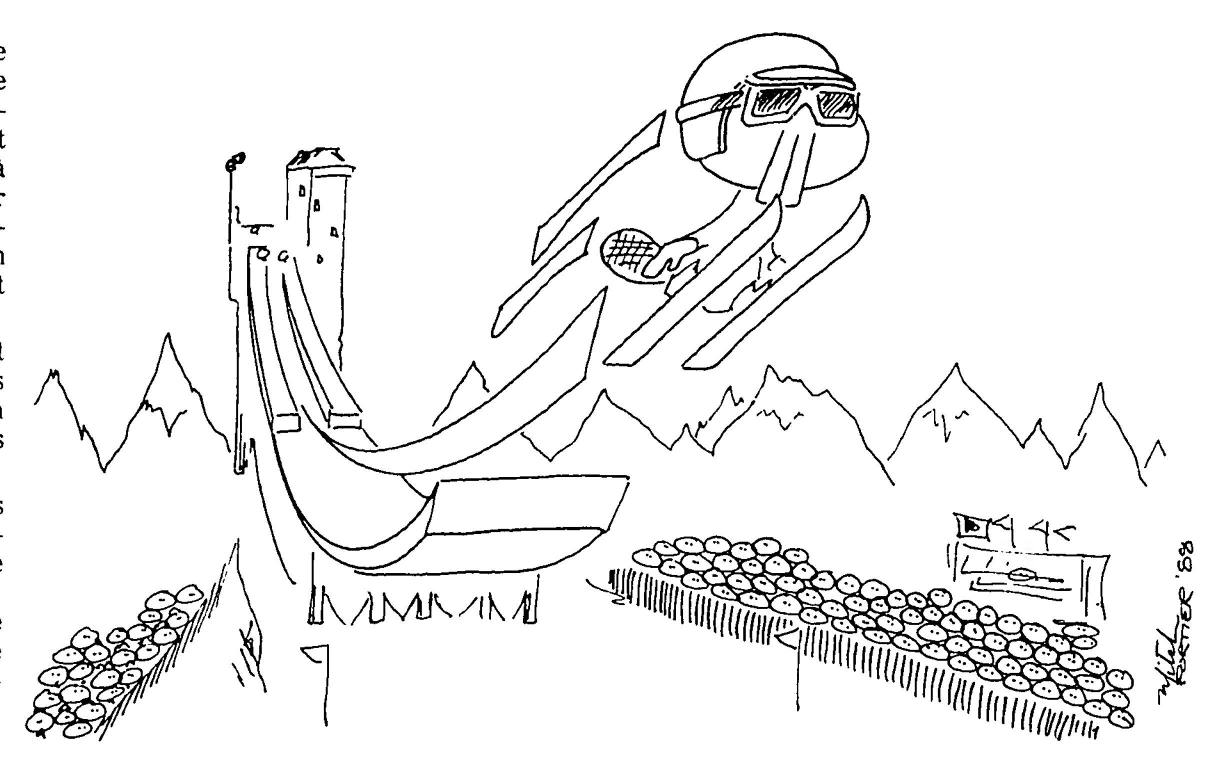
Pour cette raison, donc, nous vous invitons à la première réunion d'organisation qui se déroulera le 23 février prochain, à 19h30, au bureau de l'A.C.F.A., #100, 8925 - 82 avenue à Edmonton. Tous sont les bienvenus; que vous assistiez en tant que représentant d'association intéressée à s'impliquer ou simplement comme individu convaincu de la nécessité d'une présence francophone à ce grand Festival. Apportez vos idées et votre énergie, notre pavillon en dépend.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à me contacter au 469-4401.

Agathe Gaulin
Coordonnatrice du développement communautaire

Caricature

Les Jeux Olympiques, c'est parti! L'important n'est pas de gagner, mais de participer





Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928

APF Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Éditorialiste: Guy Lacombe
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Chef d'atelier: Michel Raymond
Tech. en photocomposition: Lise Girard

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
10008, 109e rue
Pièce 201
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

Abonnement d'un an: 15$ · Étranger. 25$
Courrier de deuxième classe · Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta

Nouvelles régionales

• *Spectacle*

«12e stage folklorique des Blés d'Or»

CLAUDETTE JULIEN

ST-PAUL - Les 29, 30 et 31 janvier derniers, l'ambiance était au summum de la francophonie, au Centre Culturel de St-Paul, alors que se tenait le 12ième stage culturel et folklorique provincial organisé par la société des Blés d'Or. En effet, des francophones de différents coins du pays et de la région de St-Paul, amateurs et professionnels, se sont réunis pour partager une expérience folklorique inoubliable.

De par la variété de ses ateliers, le stage a su répondre et satisfaire toute les attentes. L'atelier sur la danse enfantine s'est assuré la participation de plusieurs personnes, professeurs, animateurs, instructeurs, ayant à travailler avec des groupes de jeunes. La danse traditionnelle avec son côté social, a su charmer des gens de tout âge pour les faire danser, toute la fin de semaine, au son de la musique traditionnelle québécoise et albertaine. Quant aux fanatiques de la gigue, ils ont pu s'en donner à coeur joie dans l'atelier de gigue pertinente: débutante, intermédaire ou avancée.

Samedi soir, après un souper amical, où les gens s'étaient regroupés pour echanger, certains participants/es du stage ont contribué à la présentation d'un très beau spectacle de variétés. Ainsi, chaque troupe de danse folklorique présente telles «Les Danseurs du Pacifique», «La Ribambelle de Saskatoon» et «Les Tourbillons» y sont allés avec quelques numéros de leur répertoire. Les membres des ateliers de danse enfantine et danse traditionnelle ont également présentés quelques danses qu'ils venaient tout juste d'apprendre. De plus, les professeurs invités, professionnels de la gigue, nous ont gâtés en exécutant duo ou solo. Enfin, c'est la troupe hôtesse, Les Blés d'Or, qui a clôturé le spectacle avec encore une fois une très belle performance.

La soirée canadienne qui a suivi ce spectacle n'a certes pas manqué de danseurs et de danseuses... Et au nombre de professionnels de la danse folklorique présents, elle n'a pas non plus manqué d'animateurs. Fait intéressant, un nombre impressionnant de jeunes francophones ont manifesté un grand intérêt à ce stage et à cette soirée canadienne. C'est donc dire que le folklore n'en n'est pas encore à son agonie car la relève se fait imposante. L'organisation des Blés d'Or mérite des félicitations pour ses initiatives, qui par le biais de ses diverses activités, perpétue les traditions canadiennes-françaises.



Deux membres des «Danseurs de la Rivière Rouge» de Saint-Boniface au Manitoba étaient des instructeurs invités au 12e stage folklorique. *(Photo Claudette Julien)*



La troupe de danse folklorique «La belle de Saskatoon» a exécuté quelques pièces de son répertoire. *(Photo Claudette Julien)*

1. Deux instruments des Danseurs de la Rivière Rouge (Manitoba).

2. Les danseurs de la troupe La Ribambelle de Saskatoon.

3. Elle n'a pas attendu l'invitation des grands pour se joindre à leur spectacle

• *Diversification*

Composition d'un Comité d'aide au développement des collectivités

Le député de Peace River, M. Albert Cooper, a annoncé au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoît Bouchard, la formation d'un Comité d'aide au développement des collectivités dans la région de développement du Nord-Ouest qui comprend le district d'urbanisme 23, Paddle Prairie et Garden River. La région a été sélectionnée dans le cadre du Programme Développement des collectivités en décembre 1987.

Le Comité est composé de représentants des entreprises, des administrations municipale, provinciale et fédérale et de la collectivité. Il a pour tâche de chercher des possibilités de développer et de diversifier l'économie locale grâce aux fonds de la Planification de l'emploi du gouvernement fédéral.

«Les membres du Comité ont des intérêts variés et possèdent une vaste expérience. Leur grande compétence donnera à la région l'impulsion nécessaire pour stimuler l'économie locale», a déclaré M. Cooper.

Font partie du Comité:

M. Gene Dextrase, Président, représentant le nord de l'Alberta.

Mme Inga Bond, Représentant l'administration municipale et rurale.

M. Doug McDonald, Représentant l'administration municipale et rurale et les entreprises.

M. Jake Elias, Représentant les entreprises.

M. Alan Tanaka, Représentant la Chambre de commerce.

M. Ernest Dyck, Représentant la Chambre de commerce et le secteur agricole.

M. Tom Neste, Représentant la Chambre de commerce.

M. Jack Scott, Représentant l'administration municipale et rurale.

M. Jim Dowdell, Représentant la Chambre de commerce.

M. Mike Stern, Représentant le conseil de bande du Nord-Ouest.

Mme Lil Sokoloski, Représentant les entreprises.

M. Abe Janzen, Enseignant.

Il est à noter qu'il n'y a aucun représentant francophone au sein du Comité.

Le Programme Développement des collectivités, une des composantes de la Planification de l'emploi, aide les collectivités durement touchées par des licenciements ou par le chômage à trouver, à élaborer et à mettre en oeuvre des mesures visant à développer l'emploi et à permettre aux particuliers de s'adapter aux conditions économiques locales.

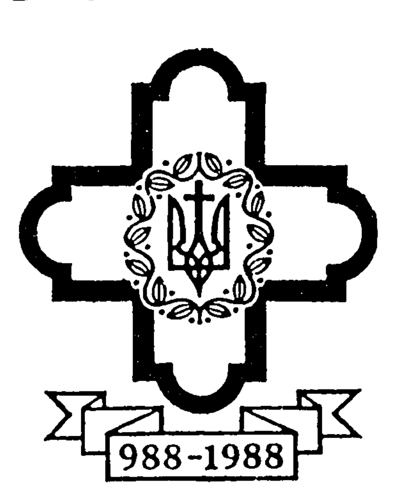
• *Religion*

Les Ukrainiens fêtent leur 1000e anniversaire comme christianisme

SYLVIE DASSYLVA

ST-PAUL - Le mardi 19 janvier a eu lieu à l'école élémentaire communautaire de St-Paul, une assemblée générale d'un caractère bien spécial.

Grâce à l'initiative de deux professeurs: Mesdames Emelia Yaremko et Oksana Chimko, nous avons eu droit a une cérémonie religieuse ukrainienne chantée par le père Makuch de l'église ukrainienne Catholique de Myrnam. La cérémonie était celle de la bénédiction de l'eau. Le 19 janvier est la Fête de Jourdain, un jour Saint, qui conclu la période des fêtes de Noël. Dans plusieurs maisons ukrainiennes, cette dernière nuit est observée de la même manière que la veille de Noël, mais avec moins de solennité. À la Fête de Jourdain, il y a plusieurs messes impressionnantes ayant lieues dans les églises ukrainiennes. Faisant partie de ces cérémonies, il y a la bénédiction de l'eau pour commémorer le baptême du Christ dans la Rivière Jourdain, par Saint-Jean Le Baptiste. En Ukraine, cette cérémonie est tenue près d'une rivière ou d'un ruisseau, où l'on érige une grosse croix construite avec des blocs de glaces.



Le christianisme a donc pris naissance il y a 999 ans, le 1er août 988, lorsque St-Volodymyr le Grand, Prince de Kiev, a été baptisé ainsi que tout son peuple, avec le résultat que l'Ukraine devint une nation christianisée en l'espace d'une seule génération.

À travers les siècles suivants, la foi chrétienne a été l'histoire de turbulences et d'aspirations pour le peuple ukrainien. Pour souligner ces 1000 ans, l'église catholique ukrainienne est en train de planifier une grande variété d'événements et de célébrations partout dans le monde, non seulement pour commémorer l'histoire de l'église ukrainienne et du peuple ukrainien, mais aussi pour attirer l'attention sur la triste condition de l'église catholique ukrainienne, proscrite et persécutée dans son propre pays.

Mais le millième anniversaire sera beaucoup plus qu'un événement historique ou politique - il mettra aussi le focus sur le renouvellement de la foi, tâchant de réunir tous les Ukrainiens du monde, afin qu'ils retournent à la compréhension fondamentale de la vie de Jésus-Christ, sa mort, et son message d'espoir, pour tous les hommes.

L'un des événements les plus fascinants planifié pour 1988, sera le pélérinage de la foi des Ukrainiens Catholiques en Terre Sainte et à Rome. Ils pourront ainsi visiter le pilier de la foi Catholique, aussi bien que la terre où Jésus marcha et répandit son message salutaire.

Suite à la cérémonie, le père Makuch a béni toutes les classes. Vers la fin de l'après-midi, les élèves ont pu partager une autre tradition ukrainienne appelée: «La dégustation du blé», le blé étant l'un des douze (12) plats servi la veille de Noël. Ceci a donc procuré aux élèves ainsi qu'aux professeurs, une connaissance accrue, touchant une culture différente.

• *Économie régional*

L'approbation d'une usine de pâte à papier de 500 millions de dollars pour la région de Peace River

EDMONTON - Don Getty, Premier ministre de l'Alberta, et LeRoy Fjordbotten, ministre provincial des Forêts, des terres et de la faune, ont annoncé le 8 janvier dernier que le gouvernement provincial approuvait la construction par Daishowa Canada Co. Ltd. d'une très grande usine de pâte à papier kraft blanchie à partir de feuillus, qui sera située à 16 km. au nord de la petite ville de Peace River. L'usine coûtera plus de 500 millions de dollars et créera près de 2000 nouveaux emplois.

La nouvelle usine sera le plus grand utilisateur de trembles. Elle créera 630 emplois dans l'usine même ainsi que dans le domaine forestier, et 1260 emplois indirects. Les études et les plans détaillés de l'usine ont commencé au printemps dernier et l'usine entrera en fonction en septembre 1990. La construction de l'usine nécessitera 1600 années-personnes avec une demande de main-d'oeuvre d'environ 1300 début 1990.



Don Getty

Le Premier ministre Don Getty a dit: «Cet investissement majeur de Daishowa, le plus grand à l'étranger jusqu'ici, fournira au nord de l'Alberta des perspectives vitales de développement et d'emploi, et montre l'engagement de notre gouvernement vis-à-vis du secteur de l'industrie forestière de notre économie, et sa stratégie générale de diversification économique.»

M. Fjordbotten a ajouté que «le gouvernement de l'Alberta construira une voie d'accès par route et par chemin de fer et toute autre infrastructure, dont le coût s'élèvera à 65.2 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Là une condition nécessaire pour se mettre à l'oeuvre dans cette région relativement isolée. Le manque d'accès empêche depuis longtemps le développement de l'industrie forestière dans le nord de l'Alberta.»

Sur le plan fédéral, le bureau de la diversification de l'Ouest a annoncé simultanément une contribution de 9,5 millions de dollars pour faciliter l'infrastructure de Daishowa jusqu'à la grille de l'usine.

Le bureau de la diversification de l'Ouest est heureux de prêter son appui pour faciliter le démarrage de l'infrastructure de Daishowa pour ce projet forestier majeur,» a indiqué Stan Schellenberger, Secrétaire parlementaire auprès de l'Honorable Bill McKnight, ministre fédéral de la diversification de l'Ouest. «Ce projet prouve que deux gouvernements peuvent travailler avec le secteur privé pour réaliser une magnifique contribution au développement et à la diversification de l'économie albertaine.»

Le vice-président et directeur général de Daishowa Canada Co. Ltd., M. Koichi Kitagawa, a indiqué que «la majeure partie de la pâte à papier produite sera expédiée au Japon pour être employée dans les usines de papeterie de Daishowa, mais une certaine quantité sera toutefois mise en vente sur le marché intérieur et international. Grâce à l'abondance des ressources en bois disponibles, l'emplacement permet d'excellentes perspectives d'expansion.

«En ce qui concerne l'environnement, l'usine sera la plus propre en son genre au Canada et une des moins polluantes en Amérique du Nord», a également ajouté M. Fjordbötten.

Le Premier ministre Getty et M. Fjordbotten ont tous les deux félicité Daishowa pour la confiance dont il fait preuve à l'égard de la province de l'Alberta, de son économie et de ses habitants. Le Premier ministre a conclu: «c'est un projet très passionnant et nous espérons que beaucoup d'autres suivront. Le gouvernement de l'Alberta s'est engagé à encourager l'utilisation des ressources de la province en bois et reconnaît tout à fait la contribution de la sylviculture à l'économie de l'Alberta.»

L'école élémentaire de St-Paul présente trois concerts de Noël

SYLVIE DASSYLVA

ST-PAUL - Le 15, 16, ainsi que le 17 décembre dernier, avait lieu à l'école communautaire élémentaire de St-Paul trois événements spéciaux.

En effet, chacune des classes secondées par leur professeur, ont démontré qu'elle possédait beaucoup de talent, en présentant trois concerts de Noël. On y a retrouvé beaucoup de variété allant: des pièces de théâtre, à la danse, à des chants, à des poêmes, et enfin, à des morceaux musicaux. D'ailleurs, quelques étudiants se sont accaparés de la scène en s'exécutant en solo.

Les parents ont répondu avec enthousiasme à l'invitation qu'on leur avait lancée, et c'était à une audience très attentive, que l'on a eu droit.

Simultanément avec ces deux concerts, se tenait une vente de pâtisseries et de macramé, organisée par les élèves de 5e année, avec la collaboration essentielle des parents. Cette vente fût un franc succès. On a amassé $793.53, que l'on a d'ailleurs remis aux Chevaliers de Colomb pour leur préparation de repas aux moins nantis.

Il se pourrait peut-être que l'on ait fait découvrir le goût du spectacle à quelques-uns de ces jeunes!!

• *Scoutisme*

Les Scouts et Guides fêtent Baden-Powell

LUCIENNE BRISSON

SAINT-ALBERT - À l'occasion de la semaine du scoutisme et du guidisme du 21 au 28 février, l'Association des Scouts et Guides de l'Alberta, secteur d'Edmonton, organise différentes activités afin de fêter Baden-Powell, puis de faire connaître davantage ce mouvement formateur et attirer d'autres jeunes à s'y joindre.

Le tout débutera dimanche, le 21 février prochain par une messe célébrée à 11h par M. l'abbé Clément Gauthier, curé de la paroisse St-Thomas d'Aquin, suivie d'un «Brunch» servi à 12h, à la Boîte à Popicos, située au 8520 - 91e rue, Edmonton.

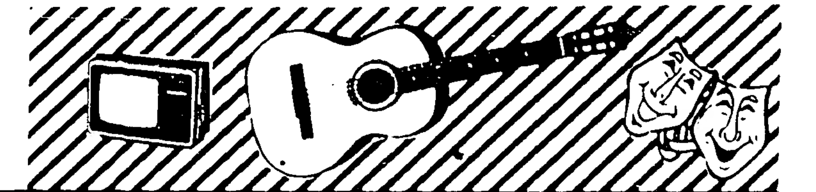
Né le 22 février 1857, Baden-Powell, a fondé le mouvement scoutisme alors qu'il organisait «son premier camp pour garçons», du 21 juillet au 9 août 1907, à Poole, Angleterre.

Selon un porte-parole, le premier groupe scoutisme en Alberta a vu le jour en 1932, lequel était très actif. Le guidisme a emboîté le pas en 1935. Comme groupe francophone, il existerait depuis 1973 à Edmonton. Le Rév. Père Armand Boucher, alors curé de la paroisse St-Joachim, en était l'organisateur.

Tous sont invités aux activités qui se dérouleront au cours de la semaine. Des informations plus précises seront fournies au début de la semaine.

À son tour, Saint-Albert, à cette occasion, aura son mobile et traditionnel gâteau de fête. Également une parade aux flambeaux commençant à 19h, le 21 février prochain, partant du Lions Park jusqu'au St-Albert Place.

Arts et spectacles



• *La Belle au bois dormant*

La magie d'un conte de fées, sans baguette

YVES CARON

EDMONTON - Vendredi 12 février. Dans quelques minutes le rideau du Théâtre Français d'Edmonton s'ouvrira sur l'adaptation et la mise en scène de Pierre Bokor du conte de fées «La Belle au bois dormant».

Dans les publicités on lit que c'est une première «mondiale» à laquelle nous assisterons. On peut donc s'imaginer être assis dans un petit théâtre de Tokyo, New York ou Paris et ainsi jeter un coup d'oeil international sur la pièce. C'est du moins le raisonnement que je me fais.

Devant nous s'étale un décor sur-élevé; la perspective, l'éclairage, les couleurs et le livre gigantesque en toile de fond inspirent le merveilleux. En avant-scène, des tas d'accessoires d'une époque révolue, puis plus loin, les fioritures et le grand plancher à carreaux donnent à la scène sa saveur moyenâgeuse.

Autour de nous, dans la salle, les comédiens s'affairent à placer le public. Ils sont jeunes, et à les voir monter et descendre les escaliers dans un mouvement désordonné, on peut sentir le trac qui les habite.



Ces quatre jolies ballerines accompagnent la Belle au bois dormant. Ces jeunes sont des étudiants de l'école Maurice Lavallée d'Edmonton. *(Photo Pierre Brault)*

Puis, au trois-coup, sous nos yeux les «comédiens placiers» se métamorphosent en personnages de conte de fées et nous servent une chorégraphie devant mettre en relief chacun des personnages: le roi, la reine, leur fille (la belle), la bonne et la mauvaise fée, les gardes et le personnel du château. Au terme de cet ensemble de mouvements (qui ne baigne pas dans l'huile), les pages du grand livre se tournent une à une pour laisser l'histoire suivre son cour.

Comme à son habitude le T.F.E. nous impressionne par sa scènographie fignolée, les déplacements des comédiens articulés de façon relativement complexe et structuré. Mais là s'arrête les prétentions «mondiales» de ce spectacle. Car c'est plutôt à un niveau «local» et très amateur que se situe le jeu. Et le jeu c'est l'essence même qui fait que l'on peut croire ou non aux personnages offerts ou encore qui fait que s'exerce la magie de cet art. Et la magie, surtout dans un conte de fées, c'est important! Mais on ne peut prétendre à cette force tant que les personnages ne prennent pas vie; que les textes soient joués et non simplement dits; que les mouvements coulent dans des gestes naturels; que l'on oublit les comédiens pour ne voir que les personnages.

Malheureusement, et ce n'est pas la première fois, cette présentation du T.F.E. en est une qui aurait pu séjourner quelques temps encore en répétition. Juste le temps voulu pour que la pièce prenne son souffle, que les personnages se mettent à vivre, que l'on transcende la scène pour amener le public au pays des contes de fées...

C'est dommage, car on sent beaucoup de potentiel chez les comédiens. Leur volonté de créer cette magie est aussi indéniable. Surtout qu'ils sont enveloppés d'un décor magnifique. Mais en définitive la mise en scène ne passe pas, faute d'efforts ou de temps. Il est à souhaiter que cette fâcheuse tendance qu'à le T.F.E. sous sa direction actuelle à s'investir davantage dans les artifices entourant le jeu s'atténue dans l'avenir. Car le théâtre c'est avant tout du jeu et non du décor! Ce sont les acteurs que l'on applaudit pas les décors... Alors pourquoi ne pas s'attarder à travailler avec eux, pour eux au bénéfice du public?



Le Roi (Robert Marchand) et la Reine (Colleen Rathwell) écoutent religieusement leur fille (Louise Giroux), la Belle au bois dormant, dans une scène de la pièce du même nom présenté au T.F.E. *(Photo Pierre Brault)*

• *Théâtre*

Malentendu à la Société de Théâtre de Calgary

PIERRE GRANGER

CALGARY - Il règne de ce temps-ci un gros malentendu à la Société de Théâtre de Calgary. «Le Malentendu» en question est celui d'Albert Camus, la pièce que la Troupe des Avant-Cimes (la troupe de la Société) présentera les 4, 5 et 6 mars. Il s'agit probablement du malentendu le plus célèbre au monde, parce que cette pièce ne cesse d'attirer les spectateurs et de faire couler de l'encre depuis 1944, et qu'elle demeure la préférée d'un grand nombre d'amateurs de théâtre.

Selon Gérard Guénette, le directeur artistique de la troupe, c'est une pièce très belle et très émouvante, qu'il a choisie avant tout pour les comédiens. «C'est une pièce difficile, dit-il, qui exige énormément des comédiens et leur apprend la discipline de leur métier au niveau du texte et au niveau de la présence sur la scène. C'est une expérience, une formation très utiles pour une jeune troupe.»

Voici quelques notes sur l'auteur et sur la pièce, pour ceux qui sont encore indécis.

L'auteur

Albert Camus est né en Algérie en 1913 et mort en France en 1960. Il gagne la France en 1938, y exerçant le métier de journaliste. Pendant la guerre, il se joint à la Résistance et c'est à cette époque qu'il écrit le Malentendu. Tout au long de sa vie il se mêle ardemment à l'actualité de son temps, et il reçoit le Prix Nobel de littérature en 1957 pour avoir «mis en lumière les problèmes se posant de nos jours à la conscience des hommes». Camus est un styliste exigeant, à la recherche de procédés d'écriture étroitement adaptés à leur objet et souvent nets jusqu'au dépouillement. *(Tiré de Le Petit Robert 2)*



Les interprètes du Malentendu: (debout de g. à d.) Sarah Jeanson (Maria), Michel Tremblay (Jan), Adèle Grenier (Martha), Gérard Guénette (metteur en scène); (assise) Anne-Marie Brusset (la mère).
(Photo Pierre Granger)

La pièce

Le malentendu est joué pour la première fois en 1944. Camus retravaille sa pièce par la suite, et l'édition définitive date de 1958. Le thème majeur du Malentendu est celui du bonheur, «la plus grande des conquêtes, celle qu'on fait contre le destin qui nous est imposé» (Camus). «Le Malentendu relate l'effroyable échec de quatre aspirations plus ou moins effrénées à un bonheur total. La volonté du bonheur aveugle les protagonistes et les fait courir à leur perte». *(Les envers d'un échec, étude sur le théâtre d'Albert Camus, par Raymond Gay-Crosier).*

«Voici comment Camus défend sa pièce. 'Rien n'est moins pièce à thèse que Le Malentendu qui, se plaçant seulement sur le plan tragique, répugne à toute théorie'. La

(suite à la page 18)

• *Divertissement*

Carnaval de St-Isidore 26 - 27 février

RUTH DOYON

ST-ISIDORE - Portes ta tuque, c'est ça le truc! Vous les verrez portées par tous les participants, ces jolies petites tuques tricotées par des bénévoles. Il s'agit en fait de votre passeport pour toutes les activités au programme.

Laquelle des 13 duchesses sera élue reine du carnaval '88? C'est le suspense le plus complet, nous ne le saurons qu'au moment du couronnement. L'heureuse élue sera comblée de cadeaux et vous aussi si vous les avez encouragées en achetant des billets.

Comme activité nouvelle cette année, il y aura un match d'improvisation opposant les équipes de Donnelly, à St-Isidore. Le programme est fort bien remplie.

Carnaval de Québec

Deux membres du comité organisateur du Carnaval, Armande Lavoie et Thérèse Allard, s'amusent en ce moment au Carnaval de Québec où elles font partie de la délégation officielle.



Je réside à plus de 60 kilomètres de mon emploi. Existe-t-il une façon de réclamer mes frais de déplacement de ma résidence à mon emploi?

Les dépenses occasionnées par les trajets entre votre résidence et votre emploi ne sont pas déductibles. En tant qu'employé, vous avez toutefois droit à la déduction pour emploi égale à 20 pour 100 de votre revenu d'emploi sans dépasser 500 $.

Mes seuls revenus proviennent de la Pension de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada. Dois-je les déclarer comme revenu imposable?

Vous devez en effet les déclarer dans votre déclaration d'impôt comme revenus de pensions, de même que les montants reçus du Régime de rentes du Québec (y compris les prestations d'invalidité et les prestations de survivants) dont vous êtes le bénéficiaire. Notez que les montants reçus pour vos enfants n'entrent pas dans votre revenu mais dans celui de vos enfants.

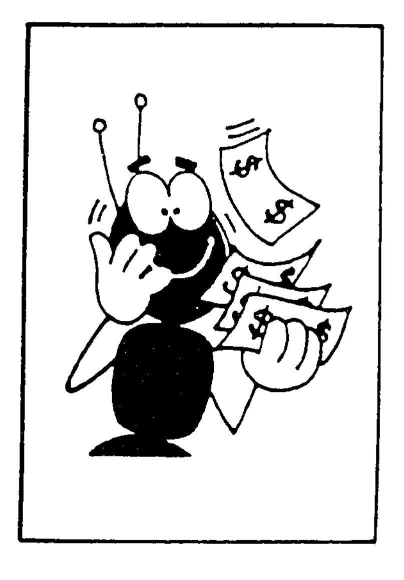
Je reçois un revenu de pension d'un pays étranger. Est-ce que ce revenu est imposable au Canada?

La plupart des revenus de pensions sont imposables. Vous les déclarez dans votre déclaration d'impôt en monnaie canadienne, selon le cours du change en vigueur au moment où vous l'avez reçu. Si de l'impôt a été retenu à la source étrangère, vous avez alors peut-être droit au crédit fédéral pour impôt étranger. Consultez attentivement votre guide d'impôt et l'annexe I.

Ma conjointe reçoit les allocations familiales pour notre enfant. Elle a un revenu net de 23 806 $ et moi, de 28 434 $. Qui de nous deux peut déclarer les allocations familiales et demander les exemptions et le crédit pour notre enfant?

La personne qui demande l'exemption pour un enfant à charge doit aussi déclarer les allocations familiales reçues pour cet enfant, même si une autre personne les a reçues. Les déductions et les exemptions de chacun de vous peuvent différer et donner un revenu imposable plus ou moins élevé. Établissez qui de vous deux aura avantage à diminuer son revenu imposable en demandant l'exemption pour votre enfant. Cette personne devra alors déclarer les allocations familiales reçues du gouvernement fédéral. Une copie du TFA1, Relevé des allocations familiales, doit être postée avec la déclaration d'impôt.

Si vous demandez tous deux une partie de l'exemption pour un enfant, vous devez alors chacun déclarer les allocations familiales selon la même proportion. Notez, toutefois, que seule la personne qui a le droit de recevoir les allocations familiales en janvier peut réclamer le crédit d'impôt pour votre enfant





Le seul revenu de ma conjointe est de 4 688 $ en dividendes reçus d'une corporation canadienne. Ce revenu m'empêche de demander l'exemption de marie(e). Comme elle n'aura aucun impôt à payer, faut-il qu'elle declare ce revenu?

La Loi de l'impôt sur le revenu vous permet de declarer ce revenu en dividendes dans votre declaration d'impôt plutôt que dans celle de votre conjointe. Ainsi, vous profiterez pleinement de l'exemption de marie(e) en plus de la deduction pour revenu en dividendes. Si vous procedez ainsi, n'incluez aucune partie de ce revenu dans la declaration d'impôt de votre conjointe. Pour d'autres details, consultez votre guide general d'impôt



Parlons... AGRICULTURE

• *Agriculture*

Les céréaliculteurs recevront leur chèque avant avril

OTTAWA - Agriculture Canada a annoncé que, d'ici au 31 mars, les céréaliculteurs recevront 75% de la somme de 1,1 milliard de dollars que le gouvernement fédéral leur avait promis pour compenser la baisse des prix du marché. Le versement complémentaire aura lieu avant juin.

Les fonds totaux sont de 100 millions de dollars supérieurs aux paiements accordés l'an dernier dans le cadre du Programme spécial canadien pour les grains (PSCG), créé dans la foulée de la guerre internationale des subventions du secteur céréalier. Le gouvernement fédéral a prorogé le programme en 1988 afin de renouveler son engagement à soutenir le revenu précaire des producteurs de céréales et d'oléagineux.

On calculera le montant des paiements en multipliant le nombre d'acres consacrés à chaque culture admissible, en 1987, par le rendement régional moyen de la culture en question, puis en multipliant le total obtenu par le taux d'assistance prévu pour cette même culture.

Par exemple, le rendement moyen des cultures de maïs dans le comté de Kent, en Ontario, s'élève à 130,13 boisseaux par acre. Le taux d'assistance correspondant est fixé à 29 cents le boisseau. En conséquence, l'agriculteur qui a ensemencé 150 acres de maïs dans ce comté aurait droit à un paiement de 5 660$, uniquement pour le maïs. Le montant total du chèque pourrait être plus élevé si l'agriculteur cultivait aussi d'autres produits admissibles.

À Swift Current, en Saskatchewan, le rendement moyen des cultures de blé s'élève à 29,23 boisseaux par acre. Le taux d'assistance correspondant est fixé à 40 cents. L'agriculteur qui a ensemencé 600 acres de blé recevrait donc 7 015$.

Le programme vise les cultures suivantes: le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les céréales mélangées, le maïs grain (y compris le maïs à teneur élevée en eau), le soja, le canola, le lin, le tournesol (y compris les graines de tournesol pour la confiserie), le maïs à éclater, le triticale, les pois secs, les lentilles, l'alpiste des Canaries, le carthame, le sarrasin, la moutarde, les haricots secs, la féverole, le miel et la luzerne de transformation. Les semences généalogiques et les grains de provende récoltés à la ferme sont aussi admissibles. Les céréales destinées à l'ensilage ou à l'affouragement en vert, les semences fourragères et le foin sont cependant exlcus.

Dans la région de la Commission canadienne du blé (CCB), les agriculteurs qui laissent des champs en jachère recevront également un paiement à cet égard.

Les céréaliculteurs qui désirent bénéficier du programme doivent faire parvenir leur demande à Agriculture Canada au plus tard le 16 mars, le cachet de la poste faisant foi.

Environ 200 000 agriculteurs recevront automatiquement le paiement initial de 1988, calculé à partir des moyennes qu'a enregistrées la CCB en 1987 ou, dans le cas des producteurs qui ne relèvent pas de la CCB, d'après les superficies ensemencées en 1986 et admissibles l'an dernier en vertu du PSCG.

En outre, les agriculteurs admissibles qui ne touchent pas de paiement dans le cadre du premier versement recevront la somme totale qui leur est due d'ici à juin, moment où l'on distribuera la seconde portion du montant global, soit 25%.

Tout agriculteur qui reçoit un paiement initial et ne présente pas de demande devra rembourser le montant perçu.

On a déjà fait parvenir un formulaire de demande aux 211 000 producteurs qui en avait rempli un l'an dernier et à tous les nouveaux producteurs qu'a identifiés la CCB en 1987.

On peut se procurer des formulaires de demande dans les bureaux régionaux, les établissements de recherche d'Agriculture Canada, les groupements de producteurs et les représentants de silos-élévateurs, de même que dans les bureaux des ministères provinciaux de l'Agriculture.

Les producteurs qui désirent plus de détails au sujet du programme n'ont qu'à communiquer avec Agriculture Canada en composant sans frais le 1-800-267-6343, entre 7h et 19h, heure normale de l'Est.

• *Agriculture*

En faveur d'une stratégie nationale pour l'industrie du mouton

OTTAWA - Le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, a déclaré qu'il appuyait les efforts déployés par le Conseil du mouton du Canada (CMC) afin d'élaborer une stratégie nationale pour l'industrie canadienne du mouton. Après avoir discuté de nombreux points avec des membres du CMC, M. Wise a annoncé qu'en réponse au potentiel accru de l'industrie ovine, il était heureux d'offrir une aide soutenue au Conseil afin de répondre à ses besoins grandissants.

Le président du CMC, M. Brian Currie, s'est réjoui de cette déclaration, soulignant que l'industrie du mouton accueille avec beaucoup de satisfaction l'engagement du gouvernement à accorder 45 000$ de 1987 à 1989. Les producteurs et les gouvernements provinciaux verseront une contribution équivalente.

La subvention est accordée dans le cadre du Projet de développement des marchés des produits agricoles canadiens. Le Conseil utilisera une partie pour élaborer la stratégie nationale concernant l'industrie du mouton.

Le Conseil du mouton du Canada a exprimé son inquiétude devant la hausse des importations d'agneaux réfrigérés d'Australie et de Nouvelle-Zélande et a obtenu l'assurance de M. Wise que la situation faisait l'objet d'une surveillance. Le Ministre à fait remarquer que l'industrie du mouton était

(suite à la page 12)

L'ANNUAIRE '88

c'est l'affaire de tous!

L'Annuaire '86 donnait 1854 noms de professionnels et commerçants donnant un service en français

En 1988 nous voulons franchir la barrière des **2000** noms

Pour cela nous avons besoin de votre aide!

Si vous connaissez un professionnel ou un commerçant qui donne un service en français nous voulons le savoir

Communiquez avec le bureau de l'A.C.F.A. de votre région et donnez l'information



A.C.F.A. régionale de Bonnyville
Tél.: (403) 826-5275

A.C.F.A. régionale de Calgary
Tél.: (403) 228-4095

A.C.F.A. régionale d'Edmonton
Tél.: (403) 469-4401

A.C.F.A. régionale de Fort McMurray
Tél.: (403) 791-7700

A.C.F.A. régionale de Lethbridge
Tél.: (403) 328-8506

A.C.F.A. régionale Centralta
Tél.: (403) 961-3665

A.C.F.A. régionale de Plamondon
Tél.: (403) 798-3896

A.C.F.A. régionale de Rivière-la-Paix
Tél.: (403) 837-2296

A.C.F.A. régionale de St-Paul
Tél.: (403) 645-4800



Stratégie...

(suite de la page 10)

rentable et qu'il souhaitait, comme le Conseil, que la situation continue de s'améliorer.

Une partie du plan global pour le développement ordonné du marché de la viande de mouton consistera à travailler avec des pays qui exportent au Canada. Le Ministre a accepté de contribuer au financement d'une délégation en Australie et en Nouvelle-Zélande, qui sera composée de représeentants du CMC et du gouvernement.

La délégation, qui devrait partir à la fin de février, aura pour but de mener diverses enquêtes sur l'industrie du mouton en Océanie, dans les domaines de la recherche, de la vulgarisation, du transfert de technologie, de l'information sur les marchés et de la promotion. Il étudiera avec les gouvernements et les groupes de producteurs les méthodes à suivre pour le développement ordonné du marché canadien.

MM. Wise et Currie s'attendent à ce que l'intensification du dialogue avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande profite à tous les pays concernés.

M. Currie a également remercié le gouvernement fédéral de s'intéresser activement aux affaires du CMC.

«Le CSC, a-t-il conclu, a participé à la récente révision des programmes fédéraux de recherche sur les moutons; nous espérons étendre ces rapports fructueux à d'autres secteurs de la politique nationale concernant l'industrie du mouton. Nous apprécions l'appui accordé à nos projets et nous sommes désireux de renforcer nos liens avec Agriculture Canada.»

Carrières et professions

• *Jeux Olympiques*

Angus, un inspecteur qui a du flair

OTTAWA - Le premier chien inspecteur d'Agriculture Canada a accepté un nouveau défi à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de Calgary.

Angus, le chien beagle d'Agriculture Canada, qui a d'ailleurs déjà gagné ses épaulettes à l'aéroport international de Vancouver, monte la garde à l'entrée du Canada. Grâce à son nez, il protège son pays contre l'introduction volontaire ou non de maladies.

Dans l'aire de la douane, à l'aéroport de Calgary, ce fonctionnaire à quatre pattes flaire les valises et les sacs de cabine des voyageurs en provenance d'outre-mer. Il peut ainsi déceler si ces bagages contiennent de la viande, des produits laitiers, des oiseaux, des fruits frais et des plantes dont l'introduction est interdite au Canada. Et comme plus de 90% des spectacteurs des Olympiques viennent d'Europe, Angus ne manque pas d'ouvrage.

S'ils n'étaient pas arrêtés à la frontière, les produits qu'il recherche pourraient entraîner la ruine de l'agriculture canadienne et nuire aux exportations de notre pays.

Lorsqu'il décèle quelque chose d'anormal, Angus s'excite et flaire de plus belle. On demande alors au passager de se soumettre à une inspection plus poussée, et l'inspecteur Angus reçoit sa récompense, un biscuit.

«Les voyageurs qui attendent leurs bagages s'amusent en nous voyant», explique Jane Boulton, responsable du dressage d'Angus. «La plupart des passagers n'ont aucune idée de ce qu'il fait, mais ils le trouvent si mignon!»

Fugueur impénitent, Angus avait été abandonné par ses maîtres à la fourrière de la Société protectrice des animaux. Heureusement, le sympathique beagle a enfin trouvé sa niche.

«Il a fallu environ quatre mois pour le dresser, et il est à l'oeuvre depuis le 1er août 1986», précise Brian Peart, chef de la Division du transport des animaux d'Agriculture Canada.

En rapportant au pays des saucisses ou d'autres aliments, les voyageurs pourraient provoquer involontairement la propagation de maladies comme la fièvre aphteuse, la peste porcine africaine ou la peste porcine classique. Les perroquets, pigeons ou oiseaux chanteurs importés en fraude risquent, quant à eux, d'introduire la maladie de Newcastle.

Il n'existe aucun vaccin efficace contre ces maladies, qui résistent en outre aux antibiotiques. Les conséquences économiques de leur introduction seraient donc désastreuses.

Le coût d'une épidémie de fièvre aphteuse au Canada pourrait s'élever à environ 2 milliards de dollars en perte de revenus agricoles et 1,8 milliard de dollars en exportations perdues.

La dernière épidémie de fièvre aphteuse au pays remonte à 1952. En Grande-Bretagne, celle qui a sévi en 1967 a exigé l'abattage de 434 000 animaux et le versement de 26,5 millions de livres sterling en indemnisations uniquement. Les États-Unis ont dépensé 57 millions de dollars pour enrayer la maladie de Newcastle.

Le virus de la fièvre aphteuse, extraordinairement persistant, survit pendant des mois dans la moelle osseuse, jusqu'à un an dans les produits carnés et encore plus longtemps dans les viandes surgelées.

Agriculture Canada prévoit étendre le programme d'inspection canine en postant des chiens à tous les autres aéroports internationaux du pays.



À l'aéroport international de Calgary, le premier chien inspecteur d'Agriculture Canada a du flair. Angus est à la recherche des plantes ou aliments que les spectateurs des Olympiques d'hiver auraient pu apporter avec eux. Même si plus de 90% des visiteurs arrivent de l'étranger, le petit beagle est à la hauteur de la tâche.



L'A.C.F.A. de St-Paul

est à la recherche d'un(e)

Agent(e) de Développement Communautaire

Fonctions principales:

- Assurer la gestion du Secrétariat général;
- Aider l'exécutif dans le fonctionnement de la régionale;
- Assurer un lien constant et efficace entre l'A.C.F.A. régionale; et les organismes francophones de la région;
- Aider l'exécutif dans la planification du développement communautaire pour en assurer l'exécution;

Exigences:

- Expérience en animation, administration et planification;
- Facilité à travailler en équipe;
- Facilité à communiquer avec le public et en relations publiques;
- Très bonne connaissance du français oral et écrit et de l'anglais;
- Expérience en général;

Date d'entrée en fonction: 1er avril 1988

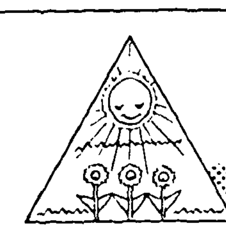
Salaire: à négocier

Bénéfices marginaux: Selon les normes établies par l'A.C.F.A. PROVINCIALE

La date limite pour recevoir les curriculum vitae: 28 mars 1988

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Laval Pelchat
Président
A.C.F.A. régionale de St-Paul
C.P. 1925
St-Paul (Alberta)
TOA 3A0



Ecole BEAU MEADOW School
4322 - 44 Street — Beaumont, Alberta T0C 0H0
Telephone 929-2175

Suppléante demandée pour le programme d'immersion

Pour: Les écoles de Beaumont

Niveau: Maternelle à la 9e année

Contacter: Le Surintendant Adjoint
Board of Education
County of Leduc
4301 - 50 Street
Leduc (Alberta)
T9E 2X3

Téléphone: 986-2251



recherche

un(e) technicien(ne) en photocomposition

Sous la supervision du chef d'atelier, la personne choisie devra photocomposer et corriger les textes et annonces publicitaires pour le journal et les travaux commerciaux sur photocomposeuse Compugraphic MCS10 et sera disposée à apprendre les rudiments du graphisme.

Qualifications:

- Excellente connaissance verbale et écrite du français
- Bonne connaissance verbale et écrite de l'anglais
- Dactylographier minimum 50 m/m
- Avoir la capacité de travailler sous pression
- Connaître la routine d'un journal (un atout)
- Capacité de travailler en équipe
- Initiative, discrétion, versatilité et tact

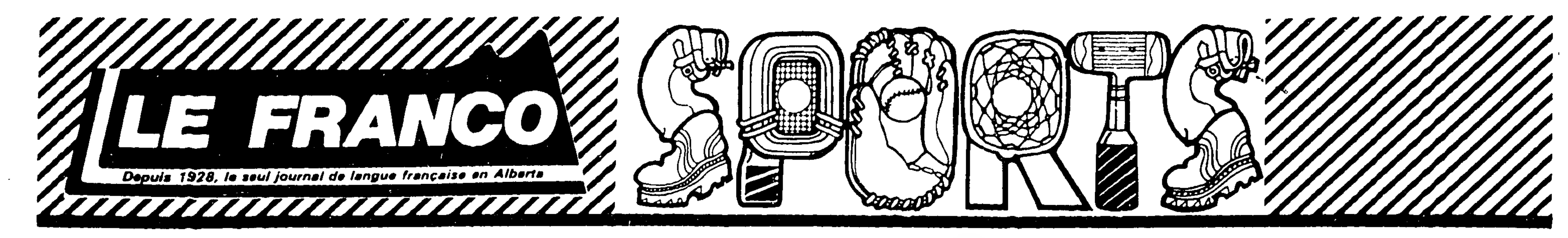
Salaire: Selon l'expérience et bons avantages sociaux

Début de l'emploi: 1er avril 1988

Ce poste s'adresse également aux femmes et aux hommes.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 4 mars 1988** à:

M. Pierre Brault
Directeur
Le Franco
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4



• *L'esprit sportif...*

«Jouer, c'est ça qui compte!»

EDMONTON - L'esprit sportif n'est pas une notion originale. Il y a près d'un siècle, les valeurs de l'équité et de l'intégrité dans les compétitions se sont ancrées parmi les entraîneurs et les athlètes sur les terrains de jeu britanniques et se sont ensuite rapidement répandues en France et dans le reste de l'Europe. Finalement, la sportivité est devenue une façon de vivre fondée sur le respect.

Avoir l'esprit sportif, c'est démontrer des attitudes et des comportements dans le sport qui correspondent à la croyance que le sport est une poursuite étique. Sont exclus tous actes de violence, de tricherie ou d'abus de drogues ainsi que toute forme d'exploitation dans le but de gagner. Lorsque ces éléments deviennent présents, le véritable esprit de compétition est perdu et l'idée même du sport n'a plus de sens.

Selon la Commission pour l'Esprit sportif, établie en juin 1986 par l'honorable Otto Jelinek, Ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, voici une description des idéals qui devraient adopter tous ceux et celles qui sont engagés dans le sport de quelque manière que ce soit:

1. **Le respect des règles;**
2. **Le respect des officiels et l'acceptation des décisions;**
3. **Le respect de l'adversaire;**
4. **Le souci de l'égalité des chances; et**
5. **La dignité en toutes circonstances.**

Les règles de l'esprit sportif s'appliquent à toutes les circonstances. Faire montre d'esprit sportif signifie que non seulement vous jouez selon les règles du jeu, mais aussi selon les principes de la sportivité. Étant donné que l'éthique sportive s'est émoussée au cours des dernières années, peut-être parce que la société d'aujourd'hui est axée sur la réalisation, il devient nécessaire de revenir au jeu, car «Jouer, c'est ça qui compte».

L'esprit sportif s'épanouit dans un milieu positif où les attitudes sont convenables et les comportements loyaux, et il devient manifeste lorsque:

- **les entraîneurs et les participants respectent les règles du jeu;**
- **les entraîneurs, les participants et les spectacteurs respectent les officiels et leurs décisions;**
- **les adversaires sont traités avec respect;**
- **l'équipe ne profite pas injustement de ses adversaires; et**
- **tous ceux qui sont engagés dans le jeu se comportent de façon exemplaire.**

Cependant, la pression pour ignorer l'esprit sportif se fait de plus en plus sentir lorsque la vraie signification du sport tombe dans l'oubli et qu'on prête à la victoire une valeur démesurément élevée. Indépendamment des circonstances, les règles de l'esprit sportif s'appliquent:

- **il n'y a pas de place pour l'instinct de tueur ni l'intimidation;**
- **le résultat d'une rencontre ne devrait pas être fondé sur le harcèlement psychologique ou physique des adversaires;**
- **la duperie n'est jamais un moyen acceptable de parvenir à la fin souhaitée, même lorsque les règles du jeu ne sont pas techniquement parlant enfreintes;**
- **le langage vulgaire et les remarques insultantes adressés aux officiels aux amateurs, aux entraîneurs ou aux joueurs débordent clairement des limites de l'esprit sportif;**
- **une attitude préconisant la «victoire à tout prix» est inacceptable; et**
- **il n'y a pas de «bonnes infractions».**

L'objectif de la Commission est de s'assurer que l'esprit sportif **peut** prospérer et que ceux qui participent aux sports ont la bonne attitude.

Un des objectifs de la Commission est de favoriser la sportivité. La campagne de publicité et de promotion permettra de sensibiliser les Canadiens à la signification de l'esprit sportif et d'encourager tous ceux qui s'adonnent au sport de compétition à adopter les principes de l'esprit sportif. (L'autre but de la Commission est de réduire la violence dans le sport et cette question est traitée dans un document de fond distinct).

Les initiatives liées à l'esprit sportif visent à rejoindre d'importants secteurs de la population canadienne ainsi que d'autres groupes davantage visés. Les messages feront connaître à tous que l'intégrité, la sportivité et l'honnêteté demeurent toujours les éléments qui

(suite à la page 15)



Ben Johnson, l'homme le plus rapide au monde, sera inactif pour au moins quatre semaines souffrant d'élongation musculaire. Il a quand même fait acte de présence aux Jeux Olympiques de Calgary lors de l'ouverture officielle samedi dernier.

• Tournoi

Ligue de basketball junior, Association Athlétique de St-Paul (S.P.A.A.)

SYLVIE DASSYLVA

ST-PAUL - L'école Racette a accueilli le samedi 23 janvier, 8 équipes masculines et féminines, pour son tournoi de basketball annuel. Celles-ci, se sont disputées chèrement, l'ultime position. Le tournoi s'est déroulé rondement, et a laissé place à de beaux matchs.

Chez les garçons, l'équipe hôte: les Raiders de Racette dirigée par M. Robert Martin, a remporté les grands honneurs, en disposant de Grand Centre 28 à 15.

Chez les filles M. Glen Brodziak a mené les Falcons d'Ashmont, à une victoire assez facile de 28 à 18 contre Glen Avon, dont l'entraîneur est Mme Carolyn Marcichiew.

Je crois ici, que la finale s'est plutôt jouée dans le match opposant les Raiders de Racette (filles) contre Ashmont, le résultat final se terminant 14 à 13 à l'avantage de ces dernières, et cela à 10 secondes de la fin de la partie. Ceci d'ailleurs, fût une défaite assez difficile à avaler pour les Raiders.

Il est à noter que le prochain tournoi se déroulera à Bonnyville, le samedi 30 janvier.

Au niveau de la Coupe du Comté il y a dix (10) parties à disputer pour chacune de ces équipes.

1. Ashmont
2. Onion Lake
3. Racette
4. Glen Avon
5. Elk Point et finalement
6. Saddle Lake

À la fin de ce calendrier, aura lieu la rencontre finale entre les deux (2) premières places: le 7 mars pour les filles, et le 8 du même mois pour les garçons.

Dans ma prochaine chronique, je vous dresserai le classement de chacune de ces équipes.

Esprit...

(suite de la page 14)

comptent le plus dans tout sport. Bon nombre des initiatives de publicité, de promotion et d'éducation inciteront aussi tous ceux engagés dans le sport, y compris:

- **les participants (les amateurs et les professionnels de tous âges);**
- **les enseignants;**
- **les entraîneurs;**
- **les officiels;**
- **les parents;**
- **les médias;**
- **les spectacteurs;**
- **les administrateurs sportifs;**
- **la collectivité médicale;**
- **les propriétaires d'équipes;**
- **les commanditaires des manifestations sportives; et**
- **tous les paliers de gouvernement.**

La chronique de l'improvisateur masqué

Ce n'était pas une soirée comme les autres. La neige tombait, les rues étaient blanches et ont pouvait sentir un léger vent de folie dans le temple de l'improvisation d'Edmonton. Le Carrefour remporte le premier jeu, 1-0. La blancheur de l'extérieur contraste avec le rouge du Carrefour et le vert de l'équipe de L'éducation permanente. On se serait crû à Noël. Le Carrefour continue de dominer le jeu, 3-0, puis 4-1.

Pendant l'entracte les verts se promettent de faire mieux, mais le Carrefour est rouge vif, 6-1. L'éducation permanente ne sait plus à quel saint se vouer et pourtant, ST-VALENTIN est omniprésent et les thèmes d'amour se succèdent. Les verts marquent leur 2e puis leur 3e point, 6-3, et tous les espoirs renaissent. Mais bientôt, c'est 7-3. Il semble bien que les vieux de l'éducation se dirigent vers une raclée qui n'a rien à voir avec l'amour de la ST-VALENTIN.

Et pourtant, ils effectuent une remontée spectaculaire et c'est 7 à 7. Jacques Beaupré fait une bonne présence jouant le rôle de 3 «nouilles» dans un hôpital psychiatrique. Eric Lavoie riposte. Il mange un plat de nouilles et nous suivons la nouille à l'intérieur du corps humain. Le cerveau communique à la bouche, la bouche à l'estomac ect.. Le Carrefour l'emporte 8 à 7. C'est sur cette note, un peu triste, (pour qui?) que se termine la saison régulière. Les joueurs les plus constants ont été, encore une fois, le dynamique duo formé de Evelyne Hamon (6 victoires en 10 jeux) et d'Eric Lavoie (7 en 10). Evelyne remporte la 1ère étoile suivie d'Adèle Fontaine et Michel Raymond. Marie Fontaine remporte une mention spéciale.

La ligue fait relâche vendredi le 19 pour s'envoler en autobus (?) à Calgary. Son équipe d'étoile rencontrera la leur le 20 février. Les amateurs d'impro de la capitale sont invités à se joindre à leurs étoiles. Le départ se fera à 10h.

Pour tout renseignement, communiquez au 469-7193.

À l'horaire cette semaine

Samedi 20 février

17h00 **Grand air**
17h30 **Génies en herbe**
18h00 **La Soirée du Hockey.** En direct du Forum de Montréal, les Nordiques de Québec affrontent les Canadiens.
20h30 **Impact**
21h30 **Samedi de rire.** Invité: Michel Rivard.
22h25 **Le Téléjournal**
22h45 **Les Nouvelles du sport**
23h00 **Résumé des Jeux Olympiques**
24h05 Télé-Sélection: **Il était une fois en Amérique.** (dern. de 2). Drame de moeurs réalisé par Sergio Leone. Avec Robert de Niro, Elisabeth McGovern et James Woods. (it.-amér. 84).

Dimanche 21 février

17h00 **Second regard**
18h00 **Le Téléjournal**
18h02 **Science-Réalité**
18h30 **Le sens des affaires**
19h00 **L'Autobus du Showbusiness. Martine St-Clair.** Invités: Claude Dubois, Luc Plamondon, Pierre Marcotte et Michel Jasmin.
20h00 **Le Téléjournal**
20h30 **Les Beaux Dimanches: L'emprise.** Docudrame sur la violence conjugale. Avec Geneviève Bujold, Claude Gauthier, Louise Latraverse et le petit Nicolas Olivier Leboeuf. Cette dramatique est complétée par les témoignages de trois femmes victimes de violence.
21h30 **Les Beaux Dimanches: Mozart.** Avec l'ensemble I Musici de Montréal.
22h30 **Les nouvelles du sport**
22h45 **Résumé des Jeux Olympiques de Calgary**
23h45 **La grande visite** (Reprise de l'émission de 16h00)

Lundi 22 février

17h00 D'une série à l'autre. **Mussolini et moi (3e de 5)**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Vidéo Club**
19h00 **La cour en direct**
19h30 **Insolences d'une caméra**
20h00 **Des Dames de coeur.** Évelyne prend une importante décision. François veut savoir où est Véronique. Lucie apporte son soutien à Évelyne. Loraine annonce qu'elle va refaire sa vie.
21h00 **Le rêve Californien. (4e de 7).** Frémont est pris dans le tourbillon de la guerre. Il réussit à atteindre la Californie où le Général Staunton, malade, lui demande d'être Gouverneur.
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Résumé des Jeux Olympiques**
24h00 **Au jour le jour.** (Reprise de l'émission diffusée à 13h15)

Mardi 23 février

17h00 **D'une série à l'autre: Mussolini et moi (4e de 5)**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Il était une fois l'homme**
19h00 **L'heure de Disney**
20h00 **Robert et Compagnie.** Hélène et Robert vivent une douce complicité. Jean-René fait l'expérience de ses premiers moments de liberté avec difficulté. Les gars trouvent le nom de leur futur bar. La Pick fait planer sur le projet une menace latente.
20h30 **Le Parc des Braves.** Tancrède se décide finalement à faire la grande demande à Marie. L'arrivée inattendue d'une visiteuse qui émeute toute la famille lui complique un peu la tâche.
21h00 **Dallas**
22h00 Le Téléjournal
22h25 **Le point**
23h00 **Résumé des Jeux Olympiques**
24h00 **Cinéma: Rio Bravo.** Western avec John Wayne, Dean Martin et Ricky Nelson. L'arrestation d'un dangereux bandit déclenche une lutte sans merci entre des hors-la-loi et des représentants de la justice. (amér. 59).

Mercredi 24 février

17h00 **D'une série à l'autre. Mussolini et moi (dern. de 5).**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Génies en herbe.** Finales inter-provinciales.
19h00 **Star d'un soir** Invités cette semaine: Danielle Lavoie et Mariette Lévesque.
20h00 **L'Héritage**
21h00 **Actuel**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Résumé des Jeux Olympiques**
24h00 **Cinéma: Le cirque.** Comédie avec Charlie Chaplin, Merda Kennedy, Allan Garcia et Harry Crocker. Poursuivi comme pickpocket, Charlot se réfugie dans un cirque. Devenu clown, il tombe amoureux de l'écuyère. (amér. 28) (muet).

Jeudi 25 février

17h00 D'une série à l'autre. **La course à la bombe. (1e de 6)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Autoroute électronique.**
19h00 **À plein temps**
19h30 **Bonjour Docteur** Mme Banville bouleverse Philippe par ses commentaires. Catherine vient en aide à un de ses confrères aux prises avec une drôle de patiente. Pascal surprend son vieux copain Philippe en arrivant chez lui à l'improviste.
20h00 **Lance et compte (8e de 13)** Boris a réussi à rejoindre Gilles Guilbeault. Il prépare sa défection à l'Ouest. Pendant ce temps, Pierre tente de se libérer de Dominique. Linda Hébert va-t-elle finir par remettre Éric Murdoch à sa place?
21h00 **Rock. (2e de 5).** Détenu au centre Oliver, Rock se replie sur lui-même, refusant de voir sa mère. Jennifer arrivera à sortir Rock de son silence. André promet à Rock des fabuleux moments.
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Résumé des Jeux Olympiques**
24h00 **Cinéma: Le lien** Drame suédois (71). Une femme mariée devient la maîtresse d'un archéologue violent et possesif.

Vendredi 26 février

17h00 D'une série à l'autre. **La course à la bombe (2e de 6)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vidéo Club**
19h00 **Le temps d'une paix**
19h30 **Les Grands Films: Finnegan remet ça.** Comédie avec Robert Preston, Sam Waterston et Sylvia Sidney. Une jeune veuve vit une relation problématique avec un homme marié. Sa rencontre avec un journaliste recyclé dans le courrier du coeur semble lui apporter une solution. (brit. 84).
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Résumé des Jeux Olympiques**
24h00 **Cinéma: Norma Rae.** Drame social avec Sally Field et Beau Bridges. Norma Rae travaille dans une filature d'un état du Sud. De New York, arrive un organisateur syndical qui se heurte à l'indifférence et à l'hostilité des ouvriers. Norma devient son bras droit, ce qui lui vaudra divers ennuis. (amér. 79).



Le COIN des JEUNES



• *Philatelie*

Dessiner un timbre

EDMONTON - La Société canadienne des postes parraine en collaboration avec le Club de timbres d'Edmonton un concours de dessin pour les enfants des classes de 1ère à la 6e année.

L'objectif de ce concours de dessin c'est de dessiner un timbre-poste, reflétant le thème suivant: «Les jeux d'hiver en Alberta et dans les T.N.O.». Les règlements sont les suivants:

1) Tous les dessins doivent être l'oeuvre des étudiants.
2) Tous les étudiants des écoles élémentaires de la division Foothills, en Alberta et dans certaines parties des T.N.O. (régions qui comprennent les codes postaux suivants: XOE, XOC, XOG, & XOH) peuvent participer.
3) Tous les dessins doivent être envoyés à la Société canadienne des postes à Edmonton, pas plus tard que le 4 mars 1988. (S'il-vous-plaît, veuillez tenir compte du délai de livraison).
4) Les dessins doivent être exécutés sur des feuilles 8 1/2 x 11. **Au verso, l'on doit voir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'âge, le nom ainsi que le numéro de téléphone de l'école et la classe de l'étudiant.**
5) Tous les dessins seront évalués en temps voulu, pour permettre aux dessins gagnants d'être exposés à l'exposition du Club des timbres d'Edmonton, qui aura lieu à Edmonton du 18 au 20 mars. Les dessins gagnants seront ensuite exposés au bureau de poste du West Edmonton Mall, du 1er au 30 avril 1988. Les dessins seront évalués par un groupe d'experts choisis par le Club de timbres d'Edmonton.
6) Tous ces dessins demeureront la propriété de la Société canadienne des postes.
7) Aucun dessin ne sera utilisé à des fins commerciales sans la permission formelle de l'étudiant et/ou de ses parents ou de son tuteur.
8) Toutes les évaluations sont finales. Les prix doivent être acceptés, tels qu'ils ont été décernés.
9) Ces évaluations sont faites en fonction des critères suivants: le groupe d'âge, la netteté du dessin, son originalité, et son à-propos pour un timbre ainsi que l'habilité artistique.
10) Il y aura un gagnant qui recevra le premier prix, deux deuxièmes prix qui seront attribués dans chaque classe, et un prix mention honorable dans chaque classe.

Les prix sont les suivants:

a) **Le premier prix**

Une fin de semaine pour deux à l'Hôtel Fantasyland au West Edmonton Mall, comprenant des laissez-passer de jour au Waterworld Park et/ou à Fantasyland, gracieuseté du West Edmonton Mall et de Fantasyland Tours. Deux billets aller et retour à Edmonton, si nécessaire, gracieuseté de la Société canadienne des postes. Tous les coûts de transport ainsi que les coûts des repas sont inclus dans ce prix. Les billets pour assister au banquet lors de l'exposition printanière du Club de timbres d'Edmonton, qui aura lieu du 18 au 20 mars 1988. Ce prix doit être utilisé en conjonction avec l'exposition printanière.

b) **Le premier gagnant du deuxième prix (6)**

Une collection de timbres souvenirs 1987, édition deluxe
- gracieuseté de la Société canadienne des postes

c) **Le deuxième gagant du deuxième prix (6)**

Des albums de timbres
- gracieuseté du Club de timbres d'Edmonton

d) **Le prix mention honorable (6)**

Des certificats de participation
- gracieuseté du Club de timbres d'Edmonton

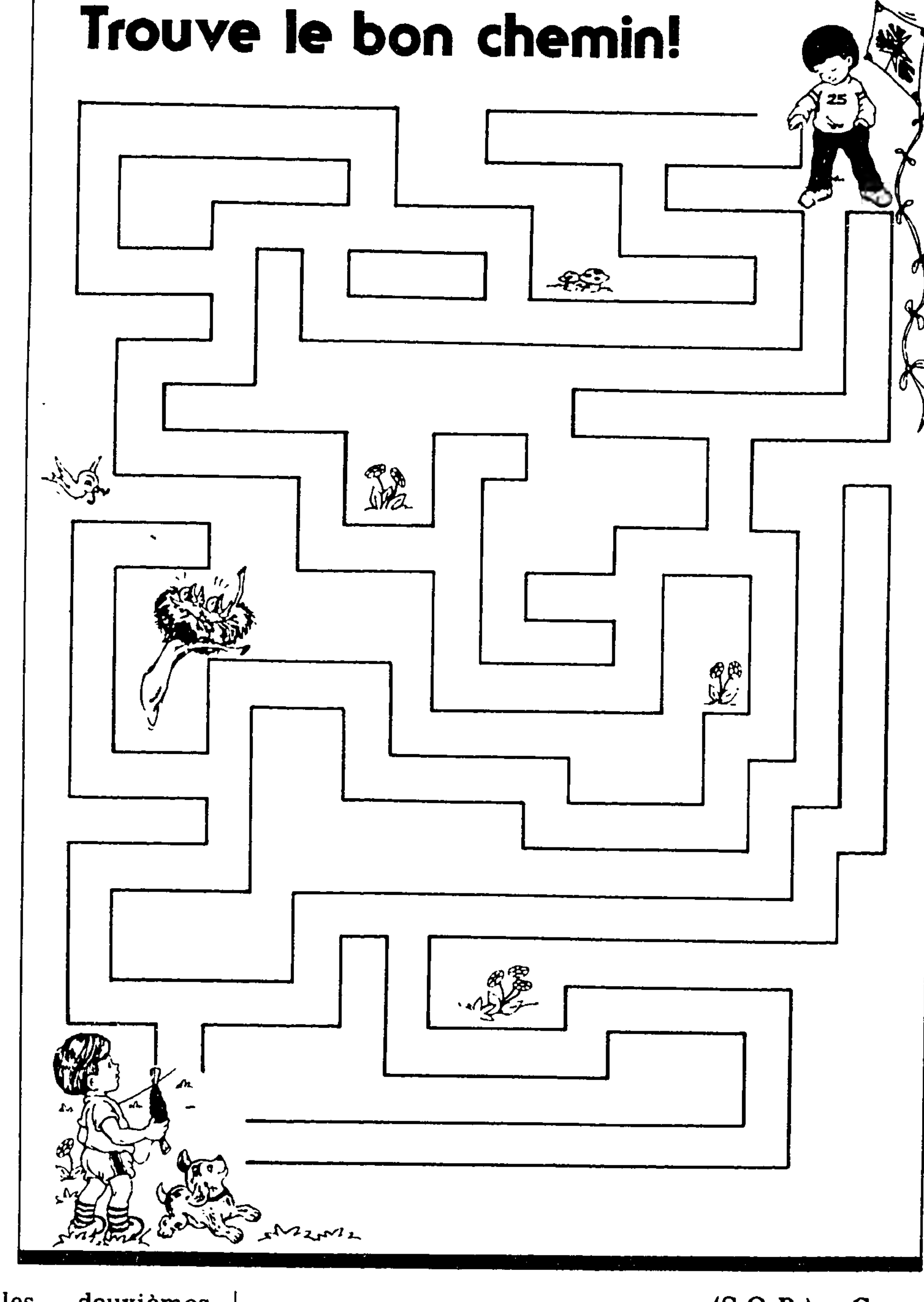
Des fourgons souvenirs de la Société canadienne des postes
- gracieuseté de la Société canadienne des postes

e) Des laissez-passer de jour pour le Waterworld ou pour Fantasyland, du West Edmonton Mall, fournis à tous les deuxièmes gagnants
- gracieuseté du West Edmonton Mall et de Fantasyland Tours.

Tous les dessins doivent être envoyés à la:

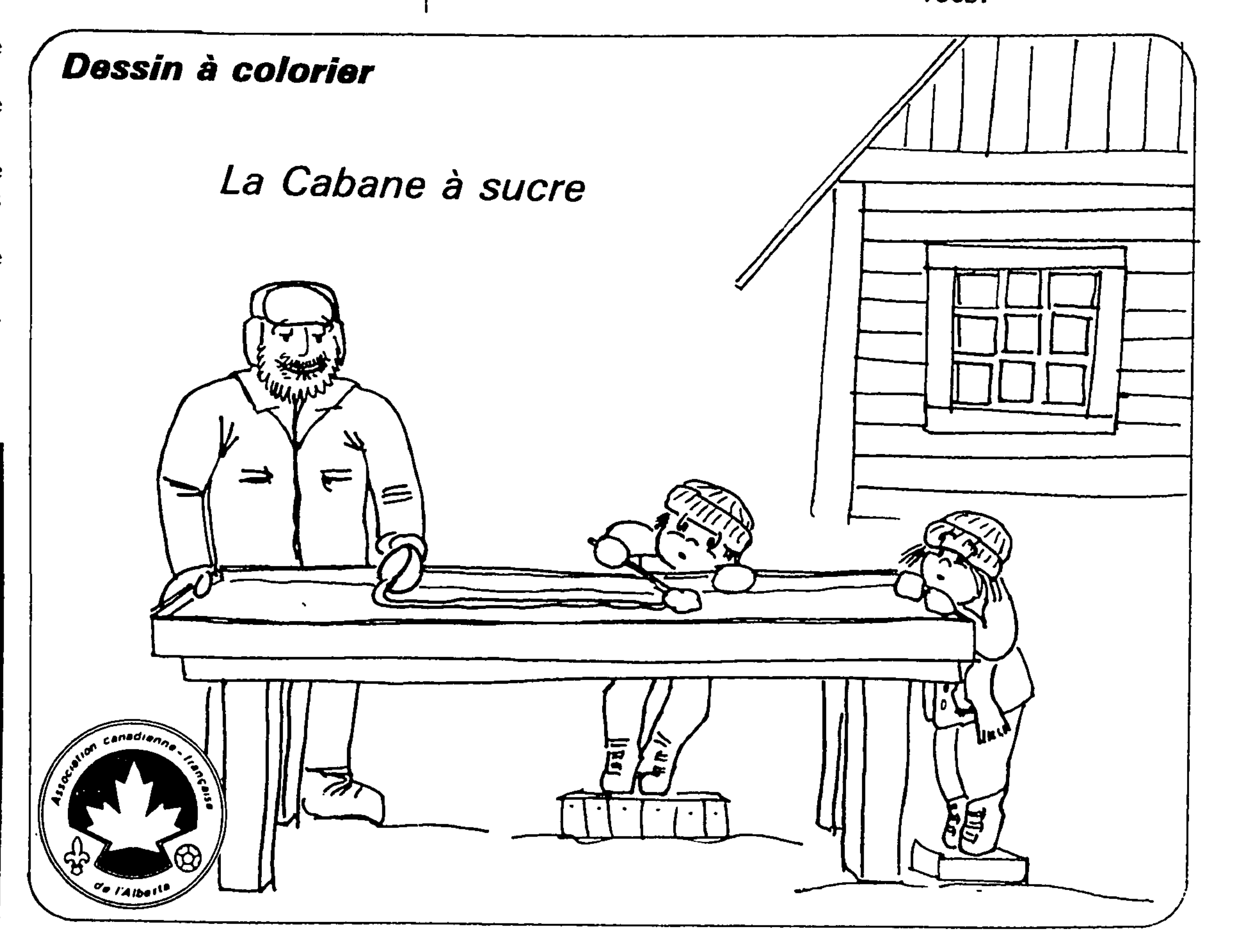
Société canadienne des postes
Communications
9828 - 104 Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 2T0

Pour de plus amples informations, veuillez appeler le numéro de téléphone suivant: 420-4636.





(S.O.P.)— Ce petit oiseau au plumage brun rayé sur le dos vit dans les champs cultivés. C'est le plus matinal de nos chanteurs; dès l'aurore, on peut le voir s'élancer verticalement, si haut que l'oeil ne peut plus le suivre, et chantant sur des notes de plus en plus élevées.



GRANDS-PÈRES AU SIROP D'ÉRABLE

400 mL de sirop d'érable	20 mL de poudre à pâte
300 mL d'eau	2 mL de sel
375 mL de farine tout usage tamisée	50 mL de gras
	200 mL de lait

Mélanger le sirop d'érable et l'eau, amener à ébullition. Tamiser les ingrédients secs. Y couper le gras jusqu'à ce que la préparation ressemble à une chapelure grossière. Y mélanger le lait pour obtenir une pâte molle. Déposer la pâte par mesure de 15 mL dans le mélange de sirop bouillant. Couvrir et mijoter 15 min. sans lever le couvercle. Servir immédiatement. Quantité : 18 grands-pères pour 6 portions.

Source: Agriculture Canada

Bloc-Notes

Écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non lucratifs se déroulant dans votre communauté.

Le Bloc-notes est une chronique à la disposition de tout organisme voulant annoncer un événement sans but lucratif (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est GRATUIT.

L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est le jeudi à 16h. Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'ACFA qui se fera un plaisir de vous aider.

ST-PAUL

LA SOCIÉTÉ du LIVRE HISTORIQUE à St-Paul est à la recherche d'information de base, d'événements historiques de 1896 à aujourd'hui pour le livre historique de St-Paul. Vous désirez que l'histoire de votre famille paraisse dans ce livre bilingue? Envoyez votre relevé historique d'au moins 500 mots en français et en anglais ainsi que deux photos (noir et blanc) en fournissant une description des deux photos à l'adresse suivante: Jules Van Brabant, sec.-trés.; C.P. 278, St-Paul (Alberta) T0A 3A0. Vous avez jusqu'au 30 juin 1988 pour envoyer le tout. Pour de plus amples détails appelez le 645-4449 ou le 645-3651 et demandez M. Van Brabant.

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

BRUNCH communautaire chaque 2e dimanche de chaque mois.

RIVIÈRE-LA-PAIX

CENTRE Culturel francophone de Tangent - Ouverture de la Bibliothèque publique, tous les vendredis de 2h à 5h et tous les dimanches de 11h30 à 12h30. Une corisation annuelle vous permettra d'emporter pour 2 semaines tous les livres que vous désirez. Venez feuilleter et choisir parmis les titres tout en prenant un café. Bienvenue à tous!

EDMONTON

L'A.C.F.A. régionale d'Edmonton est toujours à la recherche de bénévoles pour travailler lors de la Cabane à sucre le 6 mars prochain au Fort Edmonton. Que ce soit pour maquiller les enfants ou leur faire faire un bricolage, pour animer une activité sportive, pour vendre des billets ou des produits d'érable à l'entrée ou diverses autres petites tâches, nous avons besoin de personnes. Veuillez contactez Suzanne Rioux au 469-4401.

02 26

L'école enfantine, située dans les locaux de l'école Maurice Lavallée accepte encore les inscriptions pour les enfants âgés de 3 à 5 ans. Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 469-8754 (après 18h30) et demandez Lynn.

02 28

Le Centre d'expérience préscolaire est à la recherche de jeunes francophones âgés de 18 mois à 5 ans pour leur donner un développement total dans un environnement francophone. Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 465-7651 et demandez Michel Gauthier.

02 19

CALGARY

Dans le cadre de «Heritage Coffee House», il y aura deux journées canadiennes-françaises au Centre Multiculturel de Calgary, les 23 et 24 février 1988 de 13h à 23h. Nous cherchons des hôtes et hôtesses et des aides cuisiniers. Il y aura musique, chants, danse, expositions et nourriture. Aidez-nous à faire de ces deux journées un succès. Contribuez le temps que vous pouvez. Pour plus d'informations, veuillez contacter Lorin au 228-4095 ou Gail au 271-8436.

02 23

Jouez au «soccer» en français

L'équipe a déjà une dizaine de joueurs qui se pratiquent. Les hommes et les femmes intéressés à se joindre au groupe peuvent le faire en téléphonant à Michel Dupuis au 249-4566 après 15h. Cette équipe jouera avec des joueurs de divers pays. Profitez d'une expérience sportive et culturelle.

02 26

la blague du jour



– C'est votre mari qui m'envoie... Il dit de ne pas vous inquiéter. Lui... hoc! il va rester un peu plus longtemps... hoc! Avec les copains!

Les petites annonces

Dans le but de vous donner un meilleur service, votre hebdo Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4$ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7$ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots - 10¢ du mot additionnel. Annonces encadrées: ajouter 2,50$ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce accepté par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce.

Aucune annulation acceptée après le lundi à midi.

Toute annulation de petite annonce peut être faite par téléphone en composant le 423-5672. Nous n'acceptons pas les frais d'appel.

Faites votre chèque ou votre mandat-poste à l'ordre de: Le Franco

Les petites annonces
Le Franco
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4

EDMONTON

Renaud 5 GTL 1986, 28,000 km, transmission manuelle. 45 milles/gallon en excellente condition, prix demandé: $6,000. Raison de la vente: départ. Pour information, appelez au 474-5682.

02/19

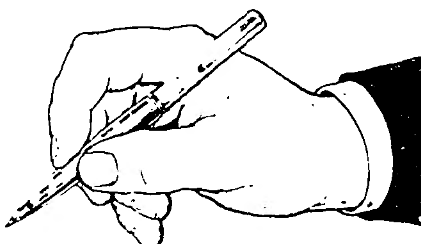
CALGARY

LES SERVICES ACADÉMIQUES Troubadour recherchent un(e) coordinateur(trice) pour son programme d'été à Calgary.
La personne devra être bilingue, avoir un bon sens de l'organisation et avoir une expérience de travail avec les jeunes.
Cette personne devra être disponible à temps partiel de mars à septembre.
Pour plus d'information, téléphonez au 430-7535 à Edmonton.

Vous déménagez...



Faites-nous parvenir votre changement d'adresse



10008, 109e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

Ancienne adresse	**Nouvelle adresse**
Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
Ville: Province:	Ville: Province:
Code postal:	Code postal:
	à compter du:

• *Agriculture*

Stocks mondiaux de céréales secondaires élevés en 1987-88

OTTAWA-Les spécialistes agricoles et les économistes fédéraux sont d'avis que les stocks mondiaux de céréales secondaires continueront vraisemblablement d'être élevés en 1987-88.

La demande accrue des États-Unis, de la Chine et de l'URSS stimulera l'utilisation des céréales secondaires à l'échelle mondiale, et on prévoit à ce chapitre un chiffre record de 816 millions de tonnes. Les effectifs porcins et avicoles aux États-Unis s'accroissent; il en est de même des cheptels de bestiaux et de volaille en Chine et en URSS.

On prévoit une hausse de 2% des échanges commerciaux mondiaux en 1987-88, qui atteindront 89 millions de tonnes. Les prix du maïs, de l'orge et du sorgho devraient rester à peu près les mêmes que ceux de l'an dernier; quant aux prix du seigle et de l'avoine de première qualité, ils pourraient bien grimper si la demande progresse.

En 1987-88, on ne s'attend pas à ce que les exportations canadiennes soient aussi élevées que les niveaux records de l'an dernier, car la demande d'orge de la part de l'URSS et de l'Arabie Saoudite risque de baisser.

En raison de l'accroissement constant des effectifs de volailles et de porcs au Canada, l'utilisation intérieure de toutes les céréales secondaires devrait augmenter.

La situation du secteur des céréales secondaires en 1988-89 s'annonce plus prometteuse qu'elle ne l'a été ces deux dernières années.

Les disponibilités mondiales pourraient chûter de 3% en 1988-89 si les États-Unis continuent de réduire leurs emblavures en vue de contribuer à abaisser les stocks élevés. Si la consommation reste normale, les stocks de fin de campagne en 1989 pourraient diminuer d'au moins 20%, ce qui aiderait à raffermir les prix.

Au Canada, la production et les approvisionnements globaux devraient aussi connaître un recul en 1988-89. Les baisses anticipées des emblavures et des rendements pourraient bien donner lieu à un fléchissement de production de 6% pendant la campagne 1988-89.

Bien que l'on prévoit relativement peu de changements dans les prix de la plupart des céréales secondaires en 1988-89, il se pourrait que les cours de l'orge se raffermissent quelque peu.

Avortement...

(suite de la page 3)

là tout un défi que de vouloir changer l'attitude de la société face à la vie et de canaliser à l'avortement. Nous devons nous donner une société qui protège la vie et qui permette aux enfants de croître dans la dignité; une société qui fait passer les droits et les besoins des personnes avant le confort et le profit individuels; une société qui respecte la vie humaine à chaque étape de son développement.

Nos convictions et nos espoirs se fondent sur cette croyance reçue de Dieu que toute vie humaine est sacrée. Le jugement de la Cour suprême nous plonge dans une situation qui conduit à la violation même du caractère sacré de la vie. Nous devons donc immédiatement travailler ensemble, avec tous les gens de ce pays, pour nous donner une législation qui protège vraiment la vie, la liberté, et qui assure en même temps le bien-être de toutes les personnes, même celles qui ne sont pas encore nées.»

Malentendu...

(suite de la page 8)

pièce tente de donner vie aux conflits apparemment insolubles que toute pensée active doit d'abord traverser avant de parvenir aux seules solutions valables.» *(id.)*

Les personnages

«La mère est une femme abattue moins par l'âge que par l'expérience d'une vie décevante. Pour Camus, le sort de la mère en général est difficile. Le fils, Jan, c'est l'étranger qui voudrait être reconnu, qui tente d'échapper à l'anonymat. Il échoue précisément en essayant de franchir en porte-bonheur un peu naïf les barrières de sa solitude.» *(id.)*

Observez particulièrement les caractères opposés de Martha et de Maria. «Martha parle le langage de la haine, elle écrase son interlocuteur, sa philosophie est inhumaine. Maria parle le langage de l'amour, infiniment supérieur sur le plan humain qui permet une vraie communication. Son caractère est mûr et frémissant de chaleur humaine; son langage est le langage féminin par excellence.» *(id.)*

Les spectateurs

Les quelques notes qui précèdent sont extrêment incomplètes et n'ont qu'un seul but: éveiller l'intérêt du plus grand nombre possible de personnes, pour qu'elles viennent encourager les efforts que fait pour nous la Troupe des Avant-Cimes (les comédiens sacrifient depuis plusieurs semaines leurs soirées et leurs fins de semaine à répéter).

Il faut donc aller voir la pièce pour se former sa propre opinion. Et il faut y aller dans l'esprit des grands auteurs dramatiques qui «attribuent au spectacteur une éminente importance. Celui-ci ne peut contempler impassiblement ce qui se passe sur la scène. Il assiste, il participe et vit au coeur même des événements faisant ainsi partie de cette secrète harmonie qui s'établit entre la création et son admirateur, harmonie sans laquelle l'oeuvre d'art n'a aucune existence.» *(id.)*

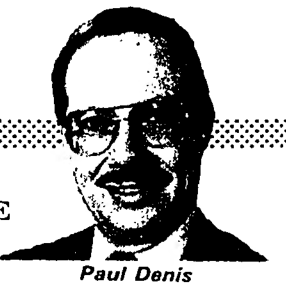
Gérard Guénette est convaincu que Le Malentendu va attirer beaucoup de gens et va avoir beaucoup de succès. Encore une fois, il a invité les étudiants à lire la pièce avant de venir assister à une avant-première spécialement à leur intention. Les autres personnes intéressées peuvent se procurer le texte au Carrefour. «Ce qui est sûr et certain, dit-il, est que la pièce va provoquer une réflexion chez tous les spectateurs.»

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **A.M.B.**

Votre argent, vos investissements

LA PLANIFICATION FINANCIERE



Paul Denis

Les diverses utilisations d'un REER

L'avantage que présente le report des impôts sur le revenu investi dans un REER a été conçu afin d'inciter les particuliers à épargner en prévision de la retraite.

Toutefois aucune loi n'interdit l'utilisation à de nombreuses autres fins. Bien sûr, les fonds doivent être investis pendant une période minimale avant d'être retirés, et une retenue fiscale est prélevée au moment du retrait. Informez-vous de ces restrictions avant de faire des suppositions qui risquent de perturber vos plans au moment où vous avez le plus besoin d'argent.

Il est bon de réfléchir aux possibilités suivantes quand vous déciderez cette année du montant de votre cotisation à un REER.

- Votre revenu vari-t-il considérablement d'une année à l'autre? Un REER aidera à stabiliser vos ressources financières si vous versez la cotisation maximale lorsque votre revenu est élevé et faites des retraits lorsque votre revenu est plus bas.
- Planifiez-vous une année sabbatique ou de longues vacances? Les fonds de votre REER pourraient servir pour financer ces projets. Votre arrêt de travail peut vous redonner une nouvelle vitalité et s'avérer très profitable si vous êtes plus productif à votre retour.
- Voulez-vous retourner aux études pour vous perfectionner et travailler, le cas échéant, uniquement à temps partiel? Les fonds de votre REER pourraient servir à combler le manque à gagner pendant cette période.
- Désirez vous lancer une nouvelle entreprise? Vous augmenterez les chances de survie de votre compagnie en limitant les dépenses, notamment la première année, qui est critique. Il est rassurant de savoir que vous pouvez toucher les fonds de votre REER plutôt que de toucher un salaire de votre compagnie.
- Vous planifiez d'avoir des enfants? L'un des parents peut choisir de demeurer à la maison et prendre soin de l'enfant pendant un an ou deux. Grâce à une planification adéquate, le REER du conjoint peut servir de revenu d'appoint pendant cette période.
- Vous avez l'intention de changer de carrière? Les fonds détenus dans votre REER constituent une réserve qui pourra vous permettre d'atteindre votre objectif en évitant le stress supplémentaire qu'occasionnent les soucis financiers.
- Il est possible aussi que vous ayez l'intention d'utiliser votre REER dans le seul but d'assurer votre sécurité financière à la retraite. Quel que soit le cas, il vous appartient de cotiser à un REER.

(Paul Denis est conseiller au Groupe Investors Inc. Pour plus d'informations, composez le **468-1658** *ou le* **466-8587***)*

Professionnels

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830, 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
9810 - 165e rue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760, 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h30 et 11h

St-Joachim
9928, 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Ste-Famille à Calgary
1719, 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

La page de l'A.C.F.A.



• *Le Cas Mercure*

La décision de la Cour suprême est pour bientôt

Au début du mois, la Cour suprême du Canada annonçait qu'elle rendrait son jugement dans l'Affaire Mercure le 11 février. Cependant, le 10 février, la Cour différait la remise du jugement, sans préciser de nouvelle date.

Même s'il s'agit d'une cause qui a pris naissance en Saskatchewan, elle possède des implications importantes pour l'Alberta. En effet, le Père André Mercure avait plaidé la validité de l'article 110 de la **Loi sur les Territoires du Nord-Ouest** pour réclamer un procès en français sans recours à un interprète, ainsi que la traduction des lois provinciales pertinentes.

Les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ont été crées toutes les deux en 1905 par des lois pratiquement identiques. Aucune des deux provinces n'a passé de loi relative aux dispositions de l'article 110. Si l'article 110 est toujours valide en Saskatchewan, comme le soutiennent l'Association franco-culturelle de la Saskatchewan, l'Association canadienne-française de l'Alberta et la Fédération des francophones hors Québec, on peut argumenter qu'il en est de même pour l'Alberta.

Cela signifie qu'en Alberta, toutes les Cours de justice seraient véritablement bilingues, les actes légaux (testaments, hypotèques, contrats, etc.) pourraient être rédigés et enregistrés en français comme en anglais, les lois devraient être promulguées dans les deux langues officielles, et le français aurait le statut de langue officielle à l'Assemblée législative.

C'est pour cette raison que l'A.C.F.A. s'est activement impliquée dans la cause Mercure. Voici un bref rappel des étages de cette cause, ainsi qu'un résumé de l'argumentation présentée par Me Michel Bastarache à la Cour suprême.

BREF HISTORIQUE DE LA CAUSE MERCURE

COUR PROVINCIALE DE LA SASKATCHEWAN

6 novembre 1980:

Le père André Mercure reçoit une sommation de comparaître en cour pour excès de vitesse sur une route provinciale de la Saskatchewan.

Lors de sa comparution en Cour provinciale, le procureur du père Mercure a demandé la permission de répondre à l'accusation en français; il a aussi demandé un procès en français et le report de l'audition de la cause jusqu'à ce que le greffier de l'Assemblée législative de la Saskatchewan ait présenté à la Cour une version française des lois provinciales pertinentes.

15 avril 1981:

Dans sa décision, le juge L.B. Deshayes de la Cour provinciale à North Battleford confirme que l'article 110 de l'**Acte des Territoires du Nord-Ouest** est toujours en vigueur dû à l'article 16 de l'**Acte de la Saskatchewan** promulgué en 1905. Cependant, le juge déclare que l'article 110 ne garantit que le droit à un interprète.

27 mai 1981:

Ayant refusé d'accepter cette interprétation de l'article 110, Le père Mercure s'est abstenu de plaider lors de sa comparution en cour. Le juge inscrivit un plaidoyer de «non coupable», et leur procureur de la Couronne put poursuivre l'affaire sans autre objection. Le procès s'est déroulé entièrement en anglais, sans interprète. Le père Mercure fut reconnu coupable, et condamné à payer une amende.

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

Cette décision de la Cour provinciale a permis au père Mercure de faire appel de sa condamnation. Les questions soulevées en appel portaient exclusivement sur le refus du juge au procès de lui permettre d'employer le français dans les procédures devant la Cour provinciale de la Saskatchewan et le refus des autorités gouvernementales de la Saskatchewan de lui fournir une version française des lois provinciales applicables en vue d'assurer sa défense.

16 mai 1983:

La Cour d'appel de la Saskatchewan entend à Régina l'argumentation défendue par Me Raymond Blais représentant le Père Mercure.

28 octobre 1985:

Dans une décision partagée, la Cour d'appel de la Saskatchewan arrivait essentiellement à la même conclusion que le juge Deshayes de la Cour provinciale. La Cour d'appel reconnaissait à un accusé le droit de s'exprimer en français, mais ne lui reconnaissait pas le droit d'être compris dans sa langue sans l'aide d'un interprète.

COUR SUPREME DU CANADA

27 janvier 1986:

Le père Mercure obtient la permission de porter en appel la décision de la Cour d'appel de la Saskatchewan.

18 mars 1986:

La Cour suprême accueille la demande d'intervention des trois associations suivantes: l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (A.C.F.C.); l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.); et la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.).

29 avril 1986:

Décès du père Mercure.

7 juillet 1986:

La Cour suprême autorise les parties intervenantes (A.C.F.C., A.C.F.A. et F.F.H.Q.) à continuer les procédures en lieu et place du père Mercure, et fixe les questions constitutionnelles.

26 novembre 1986:

Début des audiences.

QUESTIONS EN LITIGE ET POSITION DES INTERVENANTS

Les réponses des parties intervenantes aux six questions posées sont les suivantes:

Première question:
L'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest est-il toujours applicable, en totalité ou en partie, à la province de la Saskatchewan, en vertu de l'article 16 de la Loi sur la Saskatchewan?

Oui. L'article 110 était toujours en vigueur aux Territoires du Nord-Ouest lorsque la Province de la Saskatchewan a été constituée. Il a été reçu en Saskatchewan aux termes de l'article 16 vu qu'il n'était pas incompatible avec les dispositions de la **Loi sur la Saskatchewan** et qu'il ne constituait pas une loi inapplicable en raison des conditions locales. L'article 110 étant applicable aux institutions de la Saskatchewan qui ont été substituées à celles des Territoires du Nord-Ouest, il est applicable dans sa totalité.

Question 2
Si la réponse à la première question est affirmative, les droits qui découlent de l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest font-ils partie intégrante de la Constitution du Canada ou peuvent-ils être modifiés unilatéralement par la Saskatchewan, et, si oui, dans quelle mesure?

Oui. Compte tenu de son objet, des restrictions sur la possibilité de le modifier et du fait qu'il s'applique à la Saskatchewan comme si la **Loi sur la Saskatchewan** n'avait pas été adoptée, l'article 110 constitue une disposition fondamentale qui est entrée dans le domaine constitutionnel et qui ne peut plus être modifiée, sauf dans la mesure où l'article même l'autorise, qu'en application de l'article 43 de la **Loi constitutionnelle, 1982.**

Question 3
Si la réponse à la première question est affirmative, l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest oblige-t-il la Saskatchewan à imprimer ses lois en français et en anglais?

Oui. La première partie de l'article 110 est identique à l'article 133 de la **Loi constitutionnelle, 1867** et doit être interprétée de la même manière.

Question 4
Si la réponse à la première est affirmative, l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest confère-t-il à une partie qui plaide devant un tribunal de la Saskatchewan le droit d'employer le français ou l'anglais?

Oui. L'article 110 prévoit expressément que les parties ont le droit d'employer le français ou l'anglais à leur choix, dans toutes les procédures devant tous les tribunaux de la Saskatchewan. Ce droit ne s'étend pas aux juges, ou à l'État et ses mandataires et agents.

Question 5
Si la réponse à la première est affirmative, l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest exige-t-il que les procédures se déroulent en français ou en anglais au choix de l'accusé ou du défendeur?

Oui. L'article 110 se distingue de l'article 133 de la **Loi constitutionnelle, 1867** par son libellé, le contexte historique de son adoption et le compromis politique qui est à son origine. L'article 110 doit être interprété à la lumière du principe selon lequel la loi est établie pour le bénéfice du citoyen et non de l'État. L'obligation de l'État d'accommoder le choix linguistique du citoyen et de réaliser l'égalité des langues consacrée par l'article 110 se traduit par la possibilité pour l'accusé ou le défendeur de déterminer la langue des procédures.

Question 6
Si la réponse à la quatrième question est affirmative, le droit d'employer le français ou l'anglais devant les tribunaux de la Saskatchewan comprend-il, en vertu de l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, le droit d'être compris par le juge, ou le juge et le jury, sans l'aide d'un interprète ou de traduction simultanée?

Oui. L'article 110 ne créant pas de droits, mais des obligations pour l'État, celui-ci doit s'assurer que le justiciable qui choisit d'utiliser la langue de la minorité francophone sera traité de façon égale et ne sera nullement défavorisé en raison de son choix. Dans un contexte de bilinguisme judiciaire et devant la constatation que l'article 110 visait à préserver un système au sein duquel le justiciable avait effectivement accès à une cour bilingue, il faut conclure que l'article 110 garantit au justiciable que l'arbitre des faits sera en mesure de le comprendre sans intermédaire. Si le fait d'être compris découle de l'application des principes de justice naturelle seulement, ceux-ci doivent aussi être interprétés comme assurant au justiciable qu'il sera compris directement, vu le système bilingue dans lequel il s'applique.